

quartiers2030

CONTRAT DE VILLE DE JOIGNY « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » 2024-2030



SOMMAIRE

SOMMAIRE	p2
<u>I. JOIGNY DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE</u>	p3
1) Le cadre d'intervention : qu'est-ce que la politique de la ville ?.....	p3
2) Le plan « Engagements Quartiers 2030 ».....	p5
3) Historique : la politique de la ville à Joigny.....	p7
4) Méthode d'élaboration du nouveau contrat de ville 2024-2030.....	p8
<u>II. LA MADELEINE, QUARTIER PRIORITAIRE</u>	p11
1) Diagnostic : photographie du quartier de la Madeleine.....	p11
2) Données qualitatives.....	p17
3) Les ressources du territoire.....	p20
<u>III. LES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE DE JOIGNY</u>	p23
1) Les orientations des co-signataires du contrat de ville.....	p23
2) Les cinq orientations stratégiques du contrat de ville de Joigny.....	p29
<u>IV. LE PLAN STRATEGIQUE DU CONTRAT DE VILLE</u>	p31
<u>V. LES LEVIERS DU CONTRAT DE VILLE</u>	p51
1) La participation des habitants au cœur de la politique de la ville.....	p51
2) Une gouvernance au service de la dynamique de la politique de la ville.....	p54
3) Les outils d'accompagnement des projets et des initiatives.....	p56
<u>VI. L'EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE</u>	p60
1) Les questions évaluatives.....	p60
2) Méthodes et outils d'évaluation.....	p60

I. JOIGNY DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE

1) Le cadre d'intervention : qu'est-ce que la politique de la ville ?

a. La politique de la ville

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.

Pour répondre au cumul des difficultés socio-économiques qui touchent ces territoires, la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Mais elle est renforcée par des moyens d'intervention spécifique. L'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) est chargée de la conception et de la mise en œuvre de cette politique publique.

Les projets qui s'inscrivent dans la politique de la ville sont co-construits avec les citoyens, le tissu associatif local, les acteurs socio-économiques du territoire, afin d'être en cohérence avec les besoins du quartier et de ses habitants. Ces actions, souvent novatrices, servent de levier pour améliorer et compléter les dispositifs de droit commun, et ainsi favoriser l'égal accès de toutes et aux droits et aux services publics.

La politique de la ville est un véritable terrain d'expérimentation et d'innovation sociale, un « bouillonnement » d'idées et d'initiatives. Elle s'appuie sur les potentialités, les savoir-faire, et la participation des habitants et des acteurs du territoire, pour faire avancer et réinventer l'action publique locale.

Ainsi, la vision politique et stratégique des politiques de cohésion urbaine et sociale sur le territoire se structure au travers de 3 dimensions :

▪ **La politique de la ville comme outil d'interpellation des politiques publiques**

La politique de la ville est envisagée comme outil qui interpelle l'ensemble des politiques publiques à travers un regard « multi-thématiques » à partir du quartier prioritaire (les inégalités identifiées, les problématiques et les manques d'accès au droit commun). Ainsi, la politique de la ville vient « bousculer » l'action publique sur différents domaines pour rétablir l'égalité et l'accès de toutes et tous à leurs droits et aux services publics.

▪ **La politique de la ville comme source d'innovation sociale**

Il s'agit de faire en sorte que l'action publique de droit commun s'inspire des méthodes et des innovations de la politique de la ville, notamment en termes de dynamiques transversales et inter-partenariales.

▪ Vers la cohésion sociale globale du territoire

Afin de dépasser la logique unique de ciblage du quartier prioritaire, la ville de Joigny a pour ambition d'aller vers de penser la politique de la ville comme la cohésion sociale et urbaine globale du territoire, en agissant de manière concertée avec l'ensemble des acteurs locaux et les habitants.

b. Le cadre règlementaire

- **La Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine**, dite « Loi Lamy » ;
- **Le Plan « Engagement Quartiers 2030 »** lancé le 26 juin 2023 à Marseille par le Président de la République, puis décliné et mis en œuvre par le Comité Interministériel des Villes (CIV) du 27 octobre 2023 à Chanteloup-les-Vignes par la Première Ministre ;
- **La circulaire du 31 août 2023** relative à l'élaboration des nouveaux contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;
- **La géographie prioritaire actualisée par le décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023** modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains.

c. Le contrat de ville

Le contrat de ville constitue le contrat unique de référence de la politique de la ville et des politiques menées en faveur des quartiers prioritaires de l'ensemble des partenaires signataires.

L'article 6 de la Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit le contrat de ville : « La politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat, ses établissements publics et les groupements d'intérêt public dont il est membre, et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. Ces contrats sont signés par les départements et les régions.

Sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé à l'échelle intercommunale, les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés au I de l'article 1^{er} de la présente loi. »

La circulaire du 31 août 2023 fixe les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville dans les départements métropolitains. Elle stipule

notamment au le contenu des contrats de ville devra être recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers, articulés avec les autres stratégies de politiques publiques présentes dans les territoires.

Les nouveaux contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » doivent répondre à un triple objectif :

- Simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie au quotidien et l'accès à tous les services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extrascolaire, sportive, culturelle ou sociale, etc. ;
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés tout en rendant plus lisible le rôle de l'Etat.

2) Le Plan « Engagements Quartiers 2030 »

Le plan « Engagement Quartiers 2030 » a été lancé le 26 juin 2023 à Marseille par le Président de la République dans l'objectif de changer la vie des quartiers. Plusieurs annonces avaient été faites pour continuer à renforcer notre école et combattre les inégalités à la racine, pour renforcer l'emploi et l'activité dans les quartiers, pour lutter contre l'insécurité et faire revenir le calme public, pour améliorer l'accès au logement et penser l'habitat de demain, pour lutter contre les discriminations, pour renforcer la pratique sportive, pour mieux associer les citoyens aux projets des quartiers et simplifier les démarches administratives des associations.

Une grande consultation citoyenne avait alors été lancée : « Quartiers 2030 : vos projets pour vos quartiers » avec un objectif : faire que les habitants participent à la définition des priorités dans le cadre des contrats de ville « Engagement Quartiers 2030 », renouvelés en 2024. Cette consultation nationale s'est déployée par :

- Un questionnaire dédié aux défis, atours et projets pour les quartiers (7000 répondants) ;
- Des rencontres locales organisées dans les quartiers pour permettre la participation de tous (500 concertations organisées localement).

Le Comité Interministériel à la Ville (CIV) du 27 octobre 2023 à Chanteloup-les-Vignes, présidé par la Première Ministre, a permis de décliner et mettre en œuvre le Plan Engagement Quartiers 2030, avec un objectif simple : donner des réponses et des perspectives aux plus de 5 millions de Français qui vivent dans les quartiers populaires.

L'enjeu de ce plan est de définir de nouvelles perspectives pour la politique de la ville, en passant d'une logique réparatrice à une politique de la ville émancipatrice.

Le CIV a réaffirmé le caractère interministériel et transversal de la politique de la ville, les réponses ne pouvant en effet qu'être globales car améliorer concrètement la vie des habitants des quartiers

implique nécessaire de s'intéresser à toutes les politiques publiques, les mobiliser toutes ensemble pour construire un nouvel avenir.

Quatre mesures phares structurent le Plan Engagement Quartiers 2030¹ :

- **Pour la transition écologique**
 - Ajout de 24 nouveaux quartiers retenus dans le programme « Quartiers résilients » d'accompagnement à la transition écologique des quartiers ;
 - Doublement de la part du fonds vert investie dans les quartiers, avec un objectif de 15% ;
 - Réalisation d'un grand plan de réhabilitation des copropriétés dégradées avec un projet de loi dédié pour intervenir plus tôt.

- **Pour le plein emploi**
 - Déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté avec BPI France et la Banque des Territoires, doté de 456 millions d'euros sur quatre ans ;
 - Déploiement d'un fonds, en faveur des associations, pour remobiliser des publics les plus éloignés de l'emploi (300 millions d'euros sur trois ans dont la moitié bénéficiera aux habitants des quartiers) ;
 - Déploiement dès 2024 d'une politique de testing pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche, au logement ou aux prêts bancaires, sous l'égide de la DILCRAH, avec une méthode robuste et partagée pour décupler les testings et viser à terme 500 entreprises par an.

- **Pour nos services publics**
 - Ouverture 8h-18h des collèges dès la rentrée 2024 et généralisation progressive des cités éducatives ;
 - Ouverture des écoles dans la dernière quinzaine d'août dans les quartiers ;
 - Extension des horaires des bibliothèques dans 500 quartiers ;
 - Déploiement de 1000 éducateurs socio-sportifs ;
 - Déploiement des premières forces d'action républicaine (FAR).

- **Pour une politique de la ville renouvelée**
 - Elaboration de nouveaux contrats de ville 2024-2030, sur une géographie prioritaire réactualisée ;

Limitation de concentration de pauvreté dans les quartiers à travers les attributions de logements.

¹ Cf. Dossier de presse du Comité Interministériel des Villes – octobre 2023.

3) Historique : la politique de la ville à Joigny

La Ville de Joigny est entrée pour la première fois en politique de la ville en 2014 avec la définition de la nouvelle géographie prioritaire instaurée par la Loi n°2014-173 de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014, dite « loi Lamy ».

- **2014 :**
 - Réalisation du diagnostic territorial et définition des orientations du contrat de ville ;
 - Signature du contrat de ville ;
 - Création d'une mission d'adjoint au maire en charge de la politique de la ville ;
 - Recrutement d'une coordinatrice politique de la ville.
- **2015 :**
 - Signature du contrat de ville 2015-2020 ;
 - Signature de la convention d'exonération TFPB ;
 - Création du Conseil Citoyen de la Madeleine (sous forme associative) ;
 - Lancement du premier appel à projets ;
 - Création du Programme de Réussite Educative ;
 - Recrutement du premier adulte-relais.
- **2018 :**
 - Evaluation à mi-parcours du contrat de ville, pilotée par l'Etat au niveau départemental et accompagnée par Trajectoire Ressources.
- **2019 :**
 - Signature de la Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier d'intérêt régional de la Madeleine à Joigny, dans le cadre du NPNRU² ;
 - Rédaction du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques³ et prorogation du contrat de ville jusqu'en 2022 ;
 - Recrutement d'une cheffe de projet cohésion sociale (missions redéfinies) ;
 - Déploiement de la Dotation Politique de la Ville (DPV) à Joigny.
- **2020 :**
 - Nouvelle municipalité : instauration d'une mission de conseillère municipale déléguée à la politique de la ville et à la réussite éducative ;
 - Lancement des programmes « Quartiers d'été » et « Quartiers solidaires » ;
 - Renouvellement du Conseil Citoyen.
- **2022 :**
 - Obtention de la labellisation « Cité éducative » ;
 - Evaluation de la politique régionale de la Région Bourgogne Franche-Comté en matière de politique de la ville ;
 - Evaluation finale du contrat de ville 2015-2023⁴ ;

² Cf. Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier d'intérêt régional de la Madeleine à Joigny.

³ Cf. Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés 2019-2022.

⁴ Cf. Rapport d'évaluation finale du contrat de ville de Joigny 2015-2023.

- Prorogation du contrat de ville jusqu'en 2023.
- **2023 :**
 - Consultations en pied d'immeuble et entretiens avec les principaux acteurs locaux du quartier ;
 - Maintien du quartier de la Madeleine dans la géographie prioritaire réactualisée (décret 2023-1312 du 28 décembre 2023)
- **2024 :**
 - Définition des orientations prioritaires du nouveau contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » par chaque institution signataire ;
 - Mise en place d'un comité technique restreint chargé de superviser l'élaboration du nouveau contrat de ville ;

Séminaire des acteurs locaux de la politique de la ville le 4 mars avec 5 ateliers thématiques.

4) Méthode d'élaboration du nouveau contrat de ville 2024-2030

L'élaboration du nouveau contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » 2024-2030 a respecté trois principes méthodologiques :

- Une mobilisation partenariale élargie à l'échelle du territoire ;
- La prise en compte de la participation des habitants pour identifier les grandes thématiques du contrat de ville, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre, puis tout au long de la vie du contrat de ville ;

L'articulation du contrat de ville avec l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire afin d'assurer la mobilisation du droit commun.

a. L'évaluation finale du contrat de ville 2015-2023

La démarche de co-construction du nouveau contrat de ville de Joigny s'est appuyée au préalable sur l'évaluation finale du précédent contrat de ville réalisée en 2022. Le protocole d'engagements réciproques et renforcés avait alors été évalué dans l'atteinte de ses objectifs, et un rapport final⁵ d'évaluation avait été produit. Différentes préconisations ont été formulées, relatives essentiellement au fonctionnement du contrat de ville et à l'animation territoriale de la politique de la ville :

- Mettre en place une temporalité pluri-annuelle pour le déploiement des actions financées dans le cadre du contrat de ville ;
- Harmoniser les modalités financières en évitant l'éparpillement des financements pour faciliter la gestion et en créant une bannière commune « contrat de ville » avec le logo de chaque financeur ;

⁵ Cf. Rapport d'évaluation finale du contrat de ville 2015-2023.

- Déployer des financements de fonctionnement pour soutenir les associations et les services qui ont besoin de pérenniser les moyens humains ;
- Expérimenter des budgets participatifs ;
- Mettre en place des rencontres inter-porteurs de projets ;
- Valoriser les actions de la programmation contrat de ville par des temps forts et davantage de communication, au niveau local et départemental ;
- Initier une réunion collective de bilan avec les porteurs de projets ;
- Outiller méthodologiquement les porteurs de projet pour mesurer l'impact social de leurs actions ;
- Mener une réflexion de fond sur la mobilisation des publics et la communication en leur direction ;
- Initier des comités de pilotage du contrat de ville qui ne soient pas uniquement liés à l'appel à projets annuels, traiter de problématiques particulières rencontrées sur le quartier.

b. Consultations préalables (automne 2023)

Des consultations en pied d'immeubles ont été menées par les élus de la Ville de Joigny durant l'automne 2023. L'idée était d'aller au plus près des habitants, là où ils se trouvent, et de recueillir leur parole, leur expertise, les sujets qui les préoccupent, leurs idées, dans le cadre d'un dialogue simple et informel entre élus et citoyens.

D'autres part, différents entretiens ont été menés avec des acteurs socio-éducatifs implantés sur le quartier prioritaire : l'Union Sportive de Joigny, l'équipe du centre social la Fabrik, l'école Saint Exupéry, etc. L'objectif était de recueillir leur vision du quartier, de son évolution, ses atouts, ses ressources et ses principales difficultés, et les consulter sur leurs besoins pour améliorer leur efficacité auprès des publics et au sein du territoire.

c. Synthèse des thématiques prioritaires (février 2024)

Les différentes institutions signataires du contrat de ville ont pu formuler leurs thématiques prioritaires pour le contrat de ville de Joigny, relatives à leurs compétences respectives. A partir de ces orientations et des besoins issus du diagnostic territorial réactualisé et des échanges avec les habitants et les acteurs locaux, cinq thématiques prioritaires sont ressorties :

- Parentalité, jeunesse, éducation ;
- Insertion, emploi, formation ;
- Santé, accès aux soins ;
- Cadre de vie, transition écologique, sérénité publique ;
- Lien social, lutte contre l'isolement et accès aux droits.

Ces cinq thématiques ont servi de cadre pour définir par la suite des orientations stratégiques et les déclinés en objectifs opérationnels puis en plan d'action.

d. Mise en place d'un comité technique restreint (février 2024)

Un comité technique restreint du contrat de ville, avec un représentant technicien de chaque institution signataire, a été mis en place afin de superviser la démarche d'élaboration du contrat de ville de Joigny, préparer et co-animer les rencontres, élaborer ensemble et valider le plan stratégique, valider la rédaction finale du contrat de ville.

- Pour l'Etat : la chargée de mission politique de la ville de la Préfecture
- Pour la Ville de Joigny : la cheffe de projet cohésion sociale
- Pour la Région Bourgogne Franche-Comté : la chargée de mission du service Centralités et quartiers
- Pour le Département de l'Yonne : la directrice territoriale des solidarités
- Pour la SIMAD : le directeur général
- Pour DOMANYS : la cheffe de projet politique de la ville

e. Séminaire des acteurs locaux (4 mars 2024)

Un séminaire des acteurs locaux de la politique de la ville a eu lieu le lundi 4 mars 2024, sur invitation de Monsieur Nicolas SORET, Maire de Joigny.

Plus de soixante personnes, vingt-sept structures différentes, étaient réunies à l'Espace de l'Enfance et de la Citoyenneté Anna Carnaud pour co-construire le contrat de ville de Joigny et penser ensemble l'ambition pour le quartier de la Madeleine en 2030 : habitant.e.s, associations, services municipaux, services de l'Etat, acteurs de l'économie sociale et solidaires, etc.

Après une présentation du Plan Engagements Quartiers 2030 et des cinq orientations prioritaires, les participants ont été amenés à travailler sous forme d'ateliers thématiques⁶, chacun animé par une institution signataire (les membres du comité technique restreint), et répondre aux questions suivantes :

- Que faut-il poursuivre ? Qu'est-ce qui fonctionne et qu'il faut préserver ?
- Que faut-il arrêter ? Qu'est-ce qui ne fonctionne pas ?
- Que faut-il inventer, expérimenter, tester ?

Les acteurs locaux ont été ainsi invités à se projeter vers 2030, dépasser les constats et être forces de propositions.

⁶ Cf. Tableaux compte-rendus des 5 ateliers thématiques du séminaire du 4 mars 2024.

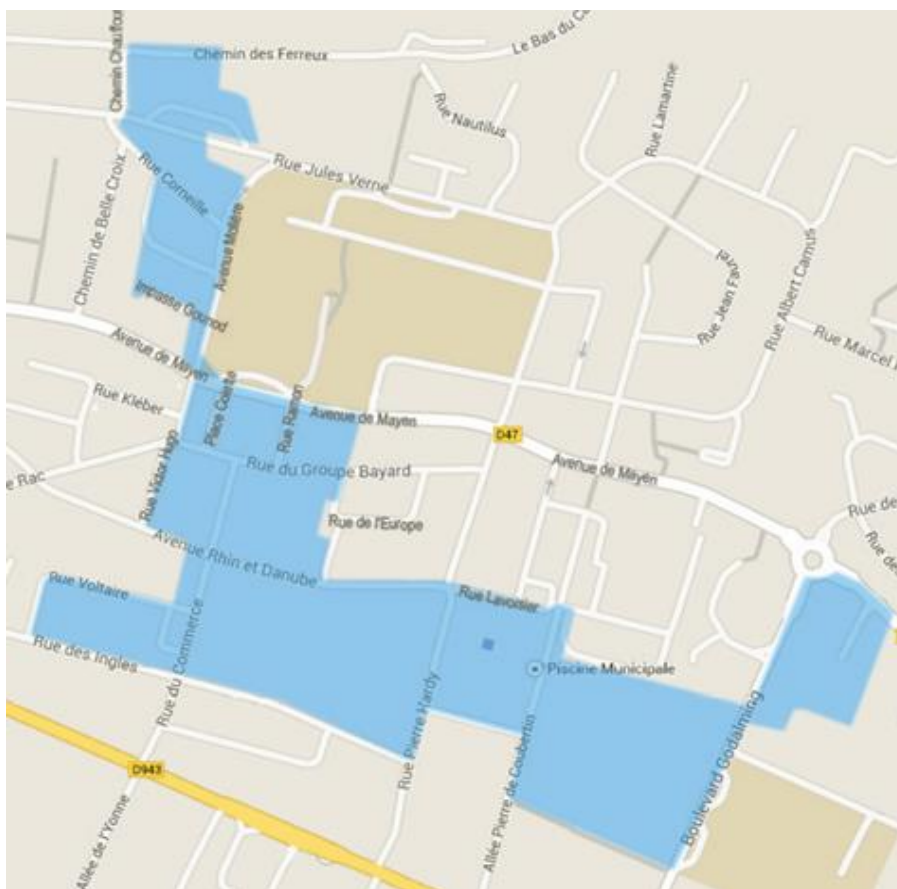
II. LA MADELEINE, QUARTIER PRIORITAIRE

1) Diagnostic : photographie du quartier de la Madeleine

a. Le périmètre du quartier prioritaire

Le quartier de la Madeleine a été labellisé « quartier prioritaire de la politique de la ville » (QPV) pour la première fois en 2014 dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire établie par la Loi Lamy. En 2023, par le décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville, la Madeleine s'est vu renouveler cette dénomination.





Le périmètre réglementaire du quartier prioritaire de la Madeleine est déterminé par ses rues :

Numéros	Types de voie	Noms des voies
4, 2	Chemin	Chauffour
2, 4	Rue	Jules Verne
2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12	Rue	Corneille
1, 3	Avenue	Molière
2, 4, 6, 7	Impasse	Gounod
2, 2A, 2B, 2C, 40, 42	Avenue	Mayen
2, 4	Rue	Gaston Ramon
11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 23, 25, 27, 29	Rue	Groupe Bayard
2, 4, 6, 8	Rue	Victor Hugo
1, 2, 3, 4, 6, 8	Rue	Commerce
1, 3, 5	Rue	Europe
1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17	Rue	Voltaire
10, 12, 14, 16, 18	Rue	Ingles
3	Boulevard	Godalming
Ecole maternelle « La Madeleine, groupe scolaire « Saint Exupéry », 2, 4, 6, 8, 10	Avenue	Rhin et Danube

Salle omnisport, espace jeunes, city parc, stade municipal	Rue	Pierre Hardy
Piscine intercommunale	Rue	Lavoisier

b. Evolution sociologique du quartier de la Madeleine

Décrit comme une « petite ville dans la ville », ce quartier, situé sur la rive droite de l'Yonne, à l'entrée Est de la ville, se voit conférer une position de centralité secondaire (la principale étant occupée par le quartier historique). Construit dans les années 1950-60, en lien avec la reprise économique de l'époque, le quartier s'est développé et compte aujourd'hui près de 2 198 habitants (données SIG Ville de 2018), soit environ 23,4 % de la population joviniennne.

Parmi les habitants résidant sur le quartier prioritaire, 48,6% ont moins de 25 ans, 26,1% a moins de 14 ans. Il s'agit donc d'un quartier relativement jeune. Toutefois, on constate un vieillissement de sa population depuis quelques années (la part des seniors est en effet en augmentation parmi les locataires de la SIMAD⁷). De manière générale, sur la ville de Joigny, entre 2008 et 2018, le nombre de personnes de plus de 80 ans qui vivent seules a augmenté de 42% (alors qu'il a augmenté de 25% sur l'ensemble de la France).

Répartition de la population par sexe et âge

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Hommes (%)	46,0	46,7	48,3	48,3
Femmes (%)	54,0	53,3	51,7	51,7
Moins de 25 ans (%)	48,6	32,7	29,4	29,4
Femmes de moins de 25 ans parmi les femmes (%)	43,6	29,6	27,1	27,1
60 ans et plus (%)	12,1	27,7	28,4	28,4
Femmes 60 ans ou plus parmi les femmes (%)	13,3	30,2	30,4	30,4
Indice de jeunesse (- de 20 ans / 60 ans et +)	3,7	1,0	0,9	0,9

Sources : Insee, Recensement de la Population 2016, Estimations démographiques 2016

⁷ Cf. Enquête biennale sur l'occupation du parc de logement de la SIMAD au 1^{er} janvier 2022.

La part des familles monoparentales correspond à 21,6% des ménages du quartier (données CAF 2018). 9,5% des ménages sont composés de 6 personnes et plus. 26,4% des ménages perçoivent au moins une allocation chômage.

Familles percevant les allocations CAF

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Nombre de foyers allocataires percevant au moins une prestation CAF	625	2 229	3 822	3 822
Population couverte par au moins une prestation CAF	1 429	5 132	9 725	9 725
Part parmi les foyers allocataires :				
Allocataires de moins de 25 ans non étudiants (%)	4,0	7,3	6,9	6,9
Allocataires étudiants (%)	1,9	s	1,2	1,2
Familles monoparentales (%)	21,6	17,5	17,5	17,5
Allocataires isolés (%)	46,9	47,4	39,1	39,1
Couples sans enfant (%)	7,8	6,7	6,1	6,1
Couples avec enfant(s) (%)	23,7	28,4	37,3	37,3
Couples avec 3 enfants et plus (%)	9,9	10,0	10,8	10,8
Répartition par tranche d'âge des enfants couverts par au moins une prestation CAF :				
Enfants de moins de 3 ans (%)	13,7	14,9	14,1	14,1
Enfants de 3 à moins de 6 ans (%)	17,0	16,0	15,5	15,5
Enfants de 6 à moins de 11 ans (%)	25,4	24,9	26,5	26,5
Enfants de 11 à moins de 15 ans (%)	18,4	20,2	20,8	20,8
Enfants de 15 à moins de 18 ans (%)	13,5	13,9	14,6	14,6
Enfants de 18 à moins de 25 ans (%)	12,0	10,1	8,5	8,5

Source : Cnaf, Fichiers des allocataires des CAF au 31/12/2018

Le taux d'emploi des 15-64 ans est de 33% sur le quartier de la Madeleine alors qu'il est de 52,2% sur l'ensemble de la commune (données INSEE 2016).

Emploi

		QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Taux d'emploi des 15-64 ans (%) :	Ensemble	33,0	52,2	60,5	60,5
	Femmes	29,4	50,2	58,5	58,5
	Étrangers	29,0	34,0	37,9	37,9
Part des emplois précaires parmi les emplois (%) :	Ensemble	31,5	18,8	14,8	14,8
	Femmes	25,4	20,1	16,2	16,2
	Étrangers	nd	29,7	26,6	26,6

Sources : Insee, Recensement de la Population 2016, Estimations Démographiques 2016

La Part de la population sans diplôme ou inférieure au Bac est de 81,9% (selon l'Education nationale)⁸.

Le taux de bas revenus déclarés est de 72,6% et le taux de pauvreté est de 51,3% (données INSEE 2017).

La médiane du revenu déclaré par unité de consommation était de 630 € par mois en 2017.

Distribution des revenus fiscaux déclarés mensuels des ménages par unité de consommation (en euros)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Médiane	630	1 320	1 580	1 580
Premier quartile	180	690	1 020	1 020
Troisième quartile	1 130	1 950	2 160	2 160
Taux de bas revenus (%)	72,6	38,5	26,4	26,4
Rapport interdécile (D9/D1)	///	16,8	6,1	6,1

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFI) 2017

Le tissu économique du quartier de la Madeleine est sous-représenté par rapport au reste de la commune : on compte 23 établissements sur le quartier contre 728 sur l'ensemble de la commune, soit seulement 3%.

⁸ Cf. Diagnostic cité éducative

Activité des établissements

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Nombre d'établissements	23	728	1 324	1 324
Industrie	1	76	141	141
Construction	1	58	187	187
Commerce, transports, hébergement et restauration	12	273	437	437
Dont : commerce de gros ¹	0	35	55	55
commerce de détail ¹	5	128	193	193
Services aux entreprises	5	178	321	321
Services aux particuliers	4	143	238	238
Dont : enseignement, santé et action sociale	3	96	133	133

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements¹ (Sirene) au 31/12/2018

Le quartier de la Madeleine est par ailleurs riche de nombreux équipements publics, notamment écoles, collège, lycée général et professionnel, bibliothèque et équipements sportifs. Il dispose également d'un petit centre commercial positionné en cœur de quartier.

Ainsi, le quartier de la Madeleine est caractérisé par :

- une population très attachée au quartier ;
- un taux de vacance très faible en termes de logement (entre 2 et 5 %) ;
- un parc de logements (dans le périmètre du QPV) presque intégralement propriété publique, dont 903 logements locatifs sociaux appartenant aux deux bailleurs sociaux Simad et Domanys et dont les programmes de réhabilitation énergétique sont en cours ;
- un centre commercial ;
- des espaces publics rénovés grâce au NPNRU ;
- des connexions nouvelles avec le reste de la ville (liaison douce, navette urbaine, etc.) ;
- une offre dense en équipements publics, notamment scolaires et sportifs.

c. L'inscription du quartier de la Madeleine dans un projet global de territoire

En 2020, la ville de Joigny a rénové son projet de territoire pour appréhender le nouveau mandat. Les politiques publiques en direction du quartier prioritaire s'intègrent pleinement dans l'ambition de ce projet global de territoire.

Le territoire jovinien bénéficie d'un certain nombre d'atouts qui sont le fruit d'une situation géographique et historique avantageuse mais aussi de politiques publiques volontaristes menées depuis plus d'une décennie sur notre territoire :

- Joigny est un carrefour géographique stratégique ;
- Joigny bénéficie d'un patrimoine bâti et naturel remarquable, propice au tourisme vert et culturel ;
- Un tissu industriel et artisanal relativement dynamique ;
- Une politique culturelle et éducative volontariste et ambitieuse ;
- Un environnement urbain en mutation : via le programme de renouvellement urbain du quartier de la Madeleine et l'opération de revitalisation territoriale dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » dans lequel Joigny est entré en 2021 ;
- Une capacité à rebondir et à entrer en « résilience » ;
- Une vitalité de la société civile et des forces vives ingénieuses.

Ces facteurs de réussite doivent s'accompagner d'une grande attention pour relever les défis qui sont devant nous :

- Relever les défis climatiques : Joigny doit devenir une ville en transition ;
- Accompagner une population en mutation : « seniorisation », paupérisation... ;
- Réussir le renouvellement urbain : centre ancien, rivière, logements, mobilités actives, etc., constituent le challenge des années à venir ;
- Encourager les filières d'avenir constitue des aubaines pour le territoire.

2) Données qualitatives

Les éléments qui suivent sont issus de la concertation des acteurs locaux lors de l'évaluation finale du contrat de ville en 2022 et des consultations préalables à l'élaboration du nouveau contrat de ville 2024-2030.

a. Le cadre de vie : une amélioration indéniable

L'ensemble des acteurs s'accorde à dire que les projets de rénovation des espaces publics et du parc de logements améliorent fortement le cadre de vie du quartier : un quartier plus agréable, plus attractif aussi. Le lieu emblématique de cette mutation est la place Colette. La place des enfants et des familles a été au cœur de la modernisation des espaces publics. Cela favorise ainsi l'image d'un quartier où il fait bon vivre, vivant et actif.

Ces rénovations ont permis d'améliorer positivement l'image du quartier et de donner envie de s'y installer, d'y venir, de le fréquenter. Ainsi, les réhabilitations ont ouvert le quartier sur l'extérieur. D'ailleurs, dans le projet de renouvellement urbain, la place des « extérieurs » est pensée : espaces publics pour les lycéens, rénovation du centre commercial, etc.

Les acteurs notent d'ailleurs que la vie de quartier est très différente la semaine et le week-end. Néanmoins, certaines infrastructures restent vieillissantes et apparaissent, pour l'instant, comme des freins à une mutation d'ensemble et cohérente du quartier de la Madeleine : l'école Saint Exupéry, la salle omnisports Pierre Hardy, la piscine. La rénovation, notamment thermique, de ces équipements est prévue pour les années à venir et a déjà démarré pour l'école Saint Exupéry par exemple. Ainsi, la mue de la Madeleine pourra être finalisée.

Par ailleurs, la problématique de gestion des déchets demeure. Certains acteurs préconisent la mise en place d'une gestion urbaine et sociale de proximité pour impliquer les citoyens dans la résolution de ce phénomène.

D'un point de vue plus global, le sentiment d'avoir deux quartiers distincts persiste : les hauts de la Madeleine apparaissent comme plus dégradés et les publics comme davantage isolés que sur le cœur du quartier de la Madeleine (autour du centre commercial).

b. Un attachement à la Madeleine malgré des conditions de vie difficiles

L'ensemble des acteurs exprime qu'il existe globalement une bonne ambiance à la Madeleine et une bonne entente entre les habitants. Il y a une vraie vie de quartier avec un sentiment d'appartenance voire d'attachement au quartier, et une certaine solidarité entre les habitants.

Depuis plusieurs années, et notamment grâce au Conseil citoyen, de plus en plus de femmes s'investissent dans la vie du quartier et prennent des responsabilités dans les structures et associations locales. Il y a une volonté de s'engager et de mettre en place des projets. Le conseil citoyen avait un rôle à la fois incitateur et fédérateur.

Toutefois, le caractère paisible de la vie du quartier a été ébranlé ces dernières années avec des épisodes des violences urbaines, notamment en juin 2022, mais aussi de manière éparsée durant l'année, qui ont provoqué la dégradation de biens publics, des incendies de véhicules et de poubelles, un commerce saccagé, etc. Ces émeutes inquiètent fortement les habitants et provoquent un sentiment d'insécurité.

Au niveau des conditions de vie des habitants, les difficultés socio-économiques s'aggravent. La vie est dure pour beaucoup d'habitants. Cela est dû au contexte de crise et d'inflation.

Enfin, les seniors apparaissent comme une population très isolée, dont on connaît peu les besoins sur le quartier.

De manière générale, les habitants du quartier souffrent de stigmatisation et ont parfois le sentiment d'être rejetés. Ce phénomène est amplifié par le contexte médiatique : polémiques sur la laïcité, islamophobie...

Les acteurs expriment une sorte de « concurrence » entre les autres quartiers de Joigny et le quartier de la Madeleine : des habitants d'autres quartiers de la ville ont l'impression que tout est fait pour la Madeleine. Les principes de la géographie prioritaire, des crédits spécifiques et du ciblage des actions en direction de la population du quartier ne sont pas compris de tous.

c. Prise en charge de la jeunesse

Depuis 2014, plusieurs créations de services pour la jeunesse et la famille ont eu lieu en proximité du quartier : l'ouverture du pôle social, la création du centre social La Fabrik, la création du Pôle formation, l'installation de l'École de la 2ème Chance, l'amplification des permanences de la mission locale, la Maison France Service, la construction de l'Espace de l'Enfance et de la Citoyenneté Anna Carnaud, etc.

Malgré tout, les habitants, notamment les jeunes adultes, restaient marqués par la fermeture de l'Espace Jeunes en 2016 qui ne permettait plus d'accueillir les adolescents et les jeunes dans le cadre d'un véritable projet.

Une inquiétude existe quant à l'évolution des adolescents, la possible « perte de repères » et les comportements à risques de certains jeunes mineurs. Les parents d'adolescents expriment leur sentiment d'impuissance vis-à-vis de ce phénomène. Durant les émeutes en juin 2023, des jeunes mineurs (parfois 13 ou 14 ans) se trouvaient dans la rue à des heures très tardives.

A cela s'ajoutent des chiffres quelque peu inquiétants : l'indice de positionnement social de la circonscription Joigny-Migennes (Education nationale) est de 88, l'un des plus bas de l'académie, soit plus de 15 points inférieurs à la moyenne nationale, la part des non-diplômés parmi les 15-24 ans dépasse les 62 % dans le QPV, l'absentéisme scolaire est important, environ 10% des parents ne répondent pas aux courriers et sollicitations des établissements scolaires, etc.

Malgré des actions mises en place en direction de ce public (chantiers jeunes, séjours ados, stages pour les jeunes en décrochage scolaire, sorties, projets à la semaine, médiateurs...), les habitants étaient dans l'attente d'un service pérenne et régulier les accueillir, les accompagner et construire des projets. La refonte d'une politique jeunesse est un des enjeux importants du mandat dont se sont saisis les élus, les services et les partenaires. La restructuration récente du service jeunesse, aujourd'hui porté par le CCAS, avec l'ouverture de la Fabrik Jeunes, constitue un véritable levier.

d. La santé, une thématique en souffrance

La prise en compte des besoins de santé, l'accès aux soins, et la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, sont de véritables points d'alerte.

En effet, selon le schéma régional de santé, le diabète, les maladies respiratoires et les maladies psychiatriques dans l'Yonne sont des motifs de prise en charge surreprésentés par rapport à la région Bourgogne Franche-Comté dans son ensemble et à la France. Les problématiques de surpoids ont été aggravées par la crise sanitaire et les problématiques liées aux écrans. De plus, le département est en voie de désertification médicale : on compte 10,4 médecins généralistes pour 10 000 habitants contre 12,5 en Bourgogne Franche-Comté et 12,6 en France. Il est très difficile d'obtenir des rendez-vous chez des spécialistes, certaines familles doivent se rendre en dehors du département. Les listes d'attentes pour une consultation en orthophonie ou au CMP sont très longues.

Cependant, malgré ces besoins clairement identifiés, très peu d'opérateurs se manifestent pour répondre à l'appel à projets du contrat de ville sur la thématique de la santé et de l'accès aux soins, même lorsque les partenaires institutionnels tentent de les mobiliser. Depuis quelques années, quelques actions de prévention relatives à la nutrition voient le jour, mais ce n'est pas à la hauteur des enjeux et des besoins en la matière.

La Communauté de communes du Jovinien est à présent intégrée au Contrat local de santé du Grand Sénonais. Il constituera le volet santé du contrat de ville.

3) Les ressources du territoire

a. Un réseau d'acteurs locaux riche et varié

Le quartier de la Madeleine est bien doté en espaces de proximité : en premier lieu les infrastructures scolaires, sportives, le centre commercial, mais aussi la bibliothèque de la Madeleine, l'APREM (nouveau nom pour la Maison des familles), de nombreux locaux mis à disposition d'associations locales dans le cadre de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties), l'espace jeunes en phase de réouverture, etc.

La proximité avec l'ancien groupe géographique réhabilité est également un atout et plusieurs acteurs locaux proposent des actions dans le cadre du contrat de ville ou participent à la dynamique : le pôle formation, l'École de la Deuxième chance, la mission locale, le centre social La Fabrik, le cinéma Agnès Varda, le Fablab « Le Maillet de Joigny », le tiers-lieux « Caserne Bascule », la Télé de l'Yonne, etc.

La ville de Joigny bénéficie d'un réseau d'artistes et d'acteurs culturels très développé. Plusieurs compagnies artistiques proposent des actions dans le cadre du contrat de ville. Le lien avec les habitants, notamment les plus jeunes, existe déjà grâce aux résidences d'artistes dans les établissements scolaires.

Depuis quelques années, les associations et initiatives autour de la transition écologique et numérique se sont développées et la dynamique du contrat de ville les a tout naturellement poussées à proposer des actions en direction du quartier de la Madeleine. C'est le cas du Repair café de Joigny, des Jardins du Coteau (structure d'insertion par l'activité économique), le Fablab, Renaissance Joigny, la Caserne Bascule, la LPO, les Jardins du Coteau, etc.

Ainsi, les acteurs locaux ne manquent pas et ce tissu est enrichi par des structures départementales qui agissent également sur le territoire : mouvements d'éducation populaire tels que la Ligue de l'enseignement, les Petits Débrouillards, organismes de formation comme Poinfor, réseaux autour de la protection de l'environnement comme la LPO, etc.

Le contrat de ville est un levier pour soutenir l'action des associations locales, mais également pour faire venir de nouveaux acteurs sur le territoire et ainsi bénéficier d'un renouvellement des actions et de propositions nouvelles.

Les porteurs de projet extérieurs doivent nécessairement s'appuyer sur des structures locales qui ont des publics captifs pour développer leurs projets. Cela constitue une difficulté : souvent les porteurs ont des idées intéressantes, innovantes, mais doivent obligatoirement « se raccrocher » à des structures telles que le conseil citoyen, le service jeunesse ou le centre social, pour mobiliser les publics. C'est un accompagnement non négligeable qu'apportent ces services.

La ville de Joigny est elle-même porteuse de nombreuses actions dans le cadre du contrat de ville. Cela est dû au fait que beaucoup de services éducatifs, culturels, sociaux, sont gérés directement par la municipalité (centre de loisirs, service jeunesse, centre social, etc.).

b. Les dynamiques partenariales

L'animation du contrat de ville a suscité la mise en relation et la construction de projets communs entre différentes structures du territoire. La politique de la ville a ainsi développé une « culture du partenariat » qui s'applique au-delà du seul cadre du contrat de ville.

Cette dynamique se vérifie notamment dans le domaine de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse. Le projet éducatif local, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et du PEDT, la création du PRE, la rénovation du projet éducatif, le réseau enfance jeunesse, etc. Toutes ces instances ont été accompagnées par la politique de la ville et ont labouré un terrain fertile pour obtenir la labellisation

« Cité éducative » en 2022. Ce dispositif se met en place relativement facilement grâce à cette habitude de travailler ensemble.

Dans le domaine de l'insertion et de l'emploi, la dynamique est plus récente mais permet également de faire émerger des projets communs. Le Comité territorial d'insertion, piloté par le Conseil départemental, a été expérimenté à Joigny, puis a donné lieu au Service public de l'insertion et de l'emploi. Le contrat de ville, là encore, a été utilisé comme un levier pour favoriser la concrétisation de projets partenariaux : la création des Jardins du coteau, le pack mobilité.

Dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville, des structures (associations, collectivités) mutualisent régulièrement leurs idées, leurs expertises, leurs énergies, leurs moyens, pour construire des actions communes. Cette coopération génère une véritable plus-value pour ces actions.

Au-delà d'actions communes, le contrat de ville suscite la réflexion collective sur des problématiques identifiées sur le quartier. Par exemple, en 2019, une réflexion a été initiée par les bailleurs sociaux autour de la gestion des déchets, impliquant le conseil citoyen, le syndicat des déchets, la Communauté de communes du Jovinien, les médiateurs/adultes-relais ; ou encore en 2021, la ville a initié une réflexion avec les partenaires sur le repérage et la remobilisation des jeunes dits « invisibles », soutenue dans le cadre d'un appel à projets de la DREETS.

III. LES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE DE JOIGNY

1) Les orientations des co-signataires du contrat de ville

a. L'Etat

L'Etat formule les axes stratégiques suivants pour l'ensemble des quartiers prioritaires du département de l'Yonne :

▪ **La jeunesse et l'éducation**

Les actions proposées devront permettre de développer et de renforcer l'accompagnement des jeunes en difficultés. Elles devront favoriser :

- La lutte contre le décrochage scolaire ;
- L'accompagnement scolaire ;
- Développer l'apprentissage ;
- Faire naître l'ambition chez les jeunes ;
- Développer les chantiers jeunes et les chantiers éducatifs ;
- L'accès aux savoirs de base ;
- La lutte contre l'illettrisme ;
- Proposer des actions socioculturelles ;
- Soutenir la parentalité ;
- Impliquer les parents dans le parcours éducatif de leurs enfants.

Des actions concourant à l'amélioration des relations entre la police et la population sont également encouragées.

Des actions facilitant l'accès à la culture pour tous, soutenant et encourageant les pratiques culturelles dans la durée.

▪ **L'emploi et le développement économique**

Les actions présentées devront s'inscrire dans une perspective de l'accès ou du retour à l'emploi, d'accès à la formation, de promotion de l'alternance, de mobilisation du tissu économique local et d'une prise en charge adaptée, notamment des parcours d'accompagnement sur le long terme.

Une attention particulière devra être portée à la lutte contre les stéréotypes, aux personnes âgées de 50 ans ou plus, particulièrement touchées par le chômage, ainsi qu'aux jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion en proposant des actions d'accompagnement renforcé et personnalisé s'inscrivant dans la durée afin de faciliter leur accès ou leur réintégration au marché du travail (parrainage des jeunes vers l'emploi par exemple).

Il s'agit ainsi de toucher les jeunes ou les personnes de 50 ans ou plus qui sont dans des situations dont le degré de difficulté est variable : des personnes en rupture, face à des difficultés d'autonomie financière, sans solution, sans diplômes, sans qualification, à la recherche de formation ou d'emploi, ainsi que des jeunes déjà très déscolarisés ou déjà pris en charge par un dispositif d'insertion qui ne paraît pas adapté à leur situation.

▪ **La santé et l'accès aux soins**

En ce qui concerne la santé, toutes actions dans le domaine de la santé physique, mais aussi la santé mentale ou de prévention des souffrances psychiques notamment dans la petite enfance et chez les seniors, recevront une attention particulière.

A titre d'exemple, il pourra s'agir de développer l'aller-vers et soutenir les relais de proximité, maintenir ou développer des démarches de proximité (équipes mobiles en santé mentale, bus santé) ou bien soutenir des initiatives de solidarités accompagnant vers le soin. Toutes les formes d'accompagnement sont encouragées, qu'elles soient individuelles ou collectives.

Les actions proposées peuvent prévoir le développement d'actions en matière d'accès aux soins, de promotion de la santé, y compris la santé mentale et de la prévention des souffrances psychologiques, et d'éducation à la nutrition.

▪ **L'amélioration du cadre de vie**

L'amélioration du cadre de vie dans lequel évoluent les habitants des quartiers prioritaires est également primordiale. Il s'agit d'une des thématiques les plus souvent citées lors des concertations citoyennes qui se sont déroulées en 2023. Cet axe se décline notamment dans les sous-thématiques suivantes :

- Des actions concernant la sécurité et la tranquillité ;
- La transition écologique étant un enjeu majeur pour les années à venir, peuvent être proposées :
 - Les actions visant à rendre les quartiers plus durables et plus résilients :
 - Les actions permettant le renouvellement de mobilier urbain avec des matériaux de recyclage ;
 - Les actions de lutte contre la précarité énergétique et des actions de sensibilisation aux éco-gestes sur a modification de comportements en matière de maîtrise d'énergie ;
 - Les actions d'éducation aux gestes du bien vivre ensemble, favorisant la gestion des déchets dans les QPV ;
 - Les actions de promotion d'une alimentation saine et durable.

Les priorités transversales :

- **L'égalité femmes-hommes**

- Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, le sport comme vecteur d'éducation, de socialisation et de santé.
- L'intégration des populations vulnérables telles que les personnes en situation de handicap, les personnes isolées, les familles monoparentales, les jeunes, les personnes âgées...
- L'accès aux droits et l'inclusion numérique.
- La lutte contre les discriminations.
- La prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge.

La promotion et le respect des valeurs de la République via le Contrat d'engagement républicain.

b. La Région Bourgogne Franche-Comté

La Région est cheffe de file en matière d'aménagement et de développement durable du territoire. Son action doit permettre à chaque territoire de se développer et de s'aménager durablement, afin que chaque habitant puisse vivre dignement dans son territoire.

Dans cet esprit, la Région accompagne les quartiers politique de la ville, aussi bien sur le volet humain qu'urbain. C'est un axe essentiel de la politique de différenciation de la région destinée à soutenir plus, ceux qui ont moins.

Les thématiques prioritaires d'intervention de la région sont en cohérence avec ses grands enjeux régionaux (compétences, priorités) :

- Favoriser l'accès à la formation, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat
- Accroître l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et du parc de logements, par le soutien au développement économique et commercial et par l'accompagnement des actions favorisant la création de lien social
- Améliorer les conditions de vie des habitants du quartier en accélérant la transition écologique et énergétique par le soutien aux actions de sobriété et d'efficacité énergétique, de développement durable et de protection de l'environnement et en promouvant les actions de santé environnement

La région mobilisera prioritairement ses financements de droit commun (économie sociale et solidaire, culture, sport, transition énergétique) et spécifiques (en cohérence avec son plan de mandat) pour soutenir les actions proposées au contrat de ville au regard de ses orientations stratégiques. Elle pourra également mobiliser les fonds européens dans le cadre du PO FEDER – FSE+.

Les modalités d'engagement de la région sont précisées et déclinées dans ses dispositifs d'intervention.

c. Le Département de l'Yonne

Le Conseil départemental de l'Yonne soutiendra les thématiques suivantes dans le cadre de la politique de la ville :

- Les actions à portée éducative ;
- La prévention des conduites addictives et en matière de santé, la lutte contre les violences intra-familiales ;
- Le lien social, l'accompagnement des publics fragiles, le développement local ;
- L'accès à la culture, à la pratique sportive dans les quartiers, l'initiation aux sciences, la citoyenneté, l'illectronisme ;
- La prise en charge par les habitants de leur cadre de vie, le développement durable ;

La mobilisation vers l'emploi.

d. La Ville de Joigny

Les orientations prioritaires pour la Ville de Joigny sont les suivantes :

- Le soutien à la parentalité et à la jeunesse ;
- La mobilisation vers l'insertion, la formation et l'emploi ;
- La transition écologique et le cadre de vie ;
- La mise en place de lieux de partage, de rencontre et de lien social et de lutte contre l'isolement ;
- L'accès à tous à la culture et au sport, vecteur de vivre ensemble et de prévention santé.

L'ensemble des actions doivent s'inscrire dans une optique très transversale, touchant toutes les populations, dans un cadre de lutte contre les discriminations, de prévention de la pauvreté et des inégalités.

▪ **Le soutien à la parentalité**

L'objectif est de mobiliser les parents du QPV afin que chacun et chacune puisse se sentir à la fois intégré mais aussi impliqué dans son quartier et dans sa ville.

Force est de constater que certains parents n'investissent pas les lieux de scolarisation ou d'activités de leurs enfants, et ne connaissent pas leur quartier. De plus, lors des événements de juin 2023, nous avons pu constater que bon nombre de mineurs étaient présents (émeutiers ou spectateurs) et que les parents se trouvaient démunis.

Il nous faut donc travailler à remobiliser les parents et leur apporter du soutien.

L'objectif est donc de créer un « club de parents ambassadeurs », qui seraient référents des nouveaux arrivants sur le quartier mais aussi auprès des parents peu présents sur le quartier ou auprès du monde scolaire et/ou associatif. Ces « parents ambassadeurs » pourront bénéficier de l'appui et

l'accompagnement d'un référent, intervenant social ou associatif, afin de faire le lien avec les institutions et les associations.

Le Programme de Réussite Educative dans l'ensemble de ses missions doit se poursuivre afin d'accompagner au mieux les enfants dans les différentes prises en charge éducatives, sociales ou médicales.

La Classe à horaires aménagés musique à dominante vocale (CHAMV), chœur d'enfants à l'école Saint Exupéry et au collège Marie Noël, doit continuer son déploiement et participer au rayonnement du QPV sur l'extérieur.

▪ **La mobilisation vers l'insertion, la formation et l'emploi**

Les difficultés sur le QPV se concentrent sur des problèmes d'emploi des jeunes de 16 à 25 ans mais aussi de formation des nouveaux arrivants.

La question de la mobilité reste un sujet majeur.

Il faut massifier les actions d'accompagnement à destination des demandeurs d'emploi en lien avec France Travail et la Mission Locale. Le forum de l'emploi et l'action Autono'mobile doivent se poursuivre.

Concernant le public jeunes, les chantiers jeunes portés par la Fabrik jeunes (service jeunesse de la ville) sont une réponse.

La mise en place d'un engagement jeunes sur une durée plus longue (de 3 à 6 mois) avec des actions de découverte, de sensibilisation des métiers en tension, d'immersion peut être une réponse.

▪ **La transition écologique et le cadre de vie**

Le QPV vit une mutation dans son environnement et sa réhabilitation tant énergétique que dans les espaces publics.

Il s'agit de continuer à améliorer le cadre de vie mais aussi acculturer les habitants à l'adaptation au changement climatique, au tri des biodéchets et aux économies d'Energie.

▪ **La mise en place de lieu de partage, de rencontre et de lien social et de lutte contre l'isolement.**

Les seniors représentent une part importante des habitants du QPV.

Lors des consultations en pied d'immeubles réalisées à l'automne 2023, le constat a été fait que certains relèvent de grandes situations d'isolement.

Il s'agit de créer un lieu d'échange et de rencontre, afin que les seniors puissent se rencontrer en dehors de leurs appartements et ainsi rompre l'isolement.

Un budget participatif à destination de leurs activités ou de leur cadre de vie pourrait être mis en place.

Dans le cadre de l'axe sécurité, la création d'une maison de la tranquillité et de la sécurité permettrait une présence des différents services de sécurité et de prévention mais aussi des services de l'état.

- **L'accès à tous à la culture et au sport, vecteur de vivre ensemble et de prévention santé**

Le vivre ensemble passe par l'intégration dans des groupes, des associations, et l'accès au monde culturel, sportif, associatif.

Permettre à chaque jeune de se dessiner une passion ou tout simplement de découvrir une activité et d'y participer ne doit plus être un frein. Il faut accompagner l'accès aux loisirs en particulier pour les publics éloignés ou avec des situations de santé complexe.

e. La SIMAD

Les priorités de la SIMAD (Société immobilière de la Madeleine) sont les suivantes :

- La gestion des biodéchets avec la mise en place de composteurs (afin de réduire le bilan carbone, produire du biogaz et fournir les agriculteurs en engrais organiques) ;
- Le développement du lien social ;
- La réintroduction de la nature en ville ;
- Favoriser les modes de déplacement doux.

f. DOMANYS

Les priorités pour Domanys sont les suivantes :

- L'animation, le lien social et la proximité auprès des habitants ;
- La communication et la sensibilisation autour de la sobriété énergétique, la gestion des déchets et les encombrants ;
- Les chantiers éducatifs.

Domanys identifie en son sein un référent chef de projet politique de la ville afin de suivre les différents contrats de ville, poursuit sa participation aux appels à projets, aux comités techniques et de pilotage des contrats de ville, et poursuit ses partenariats avec les acteurs de la politique de la ville.

g. La Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne

La géographie prioritaire de la politique de la ville est prise en compte dans la priorisation des projets par les CAF. Les enjeux de rééquilibrage territorial, d'accès aux droits et aux services, de soutien aux familles et de renforcement des liens de proximité trouvent tout leur sens dans les actions soutenues sur ces territoires.

Le déploiement du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) constitue un enjeu prioritaire car il participe du soutien aux enfants comme à l'insertion de leurs parents.

Les moyens financiers accompagnent cette volonté de soutien aux projets émanant des quartiers politique de la ville tant dans l'investissement en direction de la petite enfance que dans l'accompagnement au fonctionnement pour soutenir des projets « sur mesure » au plus près des besoins des publics et des territoires.

Pour la CAF, le contrat de ville doit définir le cadre de concertation garantissant la participation des habitants durant toute la durée du contrat. Les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont les acteurs de cette valorisation de la parole des habitants, comme l'a préconisé le SDSF (Schéma Départemental de Service aux Familles) avec l'objectif d'encourager la dynamique d'innovation sociale et la participation citoyenne.

2) Les cinq orientations stratégiques du contrat de ville de Joigny

Les thématiques prioritaires identifiées ont été formulées en orientations stratégiques de manière à projeter l'ambition de la politique de la ville à l'horizon 2030 :

- ❖ **La Madeleine, un écosystème prévenant et ressource : mobilisé pour accompagner la jeunesse et soutenir la parentalité**
- ❖ **La Madeleine en dynamique vers l'emploi et l'activité économique, par l'insertion et la formation**
- ❖ **La Madeleine à l'initiative pour la santé et l'accès aux soins pour toutes et tous**
- ❖ **La Madeleine, un cadre de vie paisible et durable : engagé pour la transition écologique et la sérénité publique**
- ❖ **La Madeleine, quartier du lien et de l'émancipation : luttant contre l'isolement, pour l'accès aux droits et l'égalité**

Deux axes transversaux :

- ❖ **L'égalité femmes-hommes**
- ❖ **Les valeurs de la République et la laïcité**

IV. LE PLAN STRATEGIQUE DU CONTRAT DE VILLE

Les cinq orientations prioritaires ont été déclinées en objectifs opérationnels à partir des différentes étapes d'élaboration du contrat de ville : l'évaluation finale du contrat de ville 2015-2022, l'évaluation de l'atteinte des objectifs du protocole d'engagements réciproques et renforcés de 2019, les consultations en pied d'immeuble et les entretiens avec les acteurs locaux préalables à la construction du nouveau contrat de ville, les travaux au sein des ateliers thématiques lors du séminaire des acteurs locaux du 4 mars 2024 et les contributions du comité technique restreint et des différents services au sein de chaque institution signataire.

Ainsi, le plan stratégique constitue la boussole du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de Joigny. Chaque orientation stratégique est déclinée en plusieurs objectifs opérationnels pour lesquels sont identifiés les dispositifs de droit commun à mobiliser, les pistes d'actions à réaliser et les moyens spécifiques à mettre en œuvre, et les acteurs locaux sur lesquels s'appuyer.

Le plan stratégique servira de base pour l'élaboration de cahiers des charges relatifs aux différents outils du contrat de ville (appels à projets, etc.), pour les acteurs locaux qui souhaitent développer des projets, et pour l'évaluation du contrat de ville (intermédiaire et finale).

AXE THÉMATIQUE N°1 : PARENTALITÉ – JEUNESSE – ÉDUCATION⁹
Orientation stratégique n°1 : La Madeleine, écosystème prévenant et ressource pour les familles : mobilisé pour accompagner la jeunesse et soutenir la parentalité

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	DROIT COMMUN MOBILISABLE	MOYENS SPÉCIFIQUES, PISTES D' ACTIONS	ACTEURS LOCAUX MOBILISABLES
Renforcer, développer et pérenniser la politique éducative locale et ses dispositifs ; Faire de la Cité éducative le volet éducatif du Contrat de ville.	- PEDT (Projet éducatif de Territoire – SDJES89) - CTG (Convention Territoriale Globale – CAF) - Schéma de l'enfance (CD)	- Renouveler le label « Cité éducative » pour en 2025. 5 axes thématiques pour améliorer et intensifier les prises en charge des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, ainsi que leurs parents : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coopérer avec les parents ▪ Loisirs, culture, sport ▪ Inclusion sanitaire et sociale ▪ Citoyenneté, accès aux droits et prévention de la délinquance ▪ Inclusion économique et ambition scolaire -Poursuivre et renforcer le PRE (Programme de Réussite éducative).	Education nationale Préfecture Ville de Joigny Conseil départemental Région CAF Etablissements scolaires Structures socio-éducatives du territoire SDJES PMI
Renforcer l'accompagnement à la scolarité, l'accès aux savoirs de base, lutter contre l'illettrisme, lutter contre les inégalités	- CLAS (Contrat local d'accompagnement à la	- Faire de la Maîtrise populaire de Joigny (CHAMV) un « laboratoire » pédagogique au service de la transformation sociale (démarche de recherche-action autour du patrimoine	Education nationale Service éducation Ville de Joigny

⁹ En matière d'éducation, le dispositif « Cité éducative », par la grande alliance éducative rassemblant l'ensemble des acteurs éducatifs locaux, autour des 3 axes nationaux et des 5 orientations locales, constitue le volet éducatif du Contrat de ville.

<p>scolaires et développer les filières d'excellence.</p>	<p>scolarité – CAF/Ville de Joigny</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Devoirs faits » (Education nationale) - PACTE (Education nationale) - Ecole ouverte (Education nationale) - Plateforme UPE2A (Education nationale) - CHAM (Education nationale) - TPS (Education nationale) - Dédoublings GQ, CP, CE1 - PACTE (Education nationale) - Plateformes numériques : Educartable, Pronotes, Parcours sup... 	<p>oral, des pratiques pédagogiques et des questions sociétales soulevées par les élèves en classe).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Massifier les actions de la cité éducative en matière d'accompagnement à la scolarité : études dirigées, stages thématiques (sciences, lecture à voix haute...), plateforme « Profexpress »... - PRE volet soutien scolaire : privilégier l'accompagnement quasi individualisé d'élèves en tous petits groupes. - Créer un dispositif structuré d'aide aux devoirs et de soutien scolaire pour tous les âges : élémentaires, collégiens, lycéens. - Expérimenter le dispositif « Coup de pouce Clé ». - Initier des stages de renforcement / remise à niveau pendant les vacances. 	<p>Centre social La Fabrik Associations d'éducation populaires Collectif To&Ma Conservatoire de Joigny Maison du patrimoine oral de Bourgogne</p>
<p>Consolider et développer les structures d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des adolescents et jeunes adultes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - PS Jeunes (CAF) - Point information jeunesse (SDJES) - Maison des adolescents (CHS) 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et investir les lieux et les temps fréquentés par les jeunes dans le quartier. - Renforcer et pérenniser les ressources humaines des structures d'accueil de la jeunesse. - Structurer un Point information jeunesse. 	<p>La Fabrik jeunes Mission locale Union Sportive de Joigny Maison des adolescents CIO</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - PIAJ : point information accueil jeunes (dispositif CAF au croisement des politiques jeunesse et de soutien à la parentalité de la branche famille) - Centre de santé sexuelle (CD) - Postes FONJEP (Etat) - Colos apprenantes (Etat) 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et développer les permanences de la Maison des adolescents sur le quartier. - Soutenir les actions éducatives en direction des pré-adolescents, adolescents et jeunes adultes. 	Bibliothèque de la Madeleine UTS PJJ SDJES 89
Susciter et accompagner l'engagement des jeunes et le bénévolat, dans une dynamique d'éducation à la citoyenneté.	<ul style="list-style-type: none"> - Services civiques (Etat SDJES, Région) - Aides au BAFA (CD, Etat/SDJES, CAF) - Financement du permis en contrepartie de 15h de bénévolat (Région) - PSC1 - Junior association - Volontariat international - Appel à projets ados (CAF) 	<ul style="list-style-type: none"> - Aller vers 100% ayant effectué un Chantier Jeunes - Proposer au moins un stage école nouvelle de la citoyenneté à Paris par an - Valoriser les parcours complets d'engagement des jeunes en aidant les jeunes à identifier les compétences développées lors de leurs expériences d'engagement (brevet de l'engagement) - Aller vers 100% des jeunes formés au PSC1 (premiers secours et/ou gestes qui sauvent) - Développer l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale (stages linguistiques, service civique européen/international, chantiers participatifs à l'international...) 	La Fabrik jeunes Mission locale ENCIT Associations d'éducation populaire UFOLEP BFC international Maison de l'Europe SDJES 89 CAF

	- Aide à projets jeunesse (Région)	- Faire découvrir aux jeunes le monde associatif : heures de bénévolat en échange du financement d'un projet, junior associations...	
Identifier, mobiliser et accompagner tous les jeunes vers l'autonomie, notamment les jeunes en décrochage ; Intensifier les actions de prévention de la délinquance.	<ul style="list-style-type: none"> - CLSPD et GLTD (Etat, Justice, Ville) - MLDS (Education nationale) - Pass Santé Jeunes - Promo 16-18 (AFPA) - Obligation de formation pour les 16-18 ans (Mission locale) - FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) – Etat - MILDECA (Etat) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser l'action « Autono'mobiles » - Pérenniser les Chantiers Jeunes (pendant les vacances scolaires mais aussi expérimenter hors vacances scolaires) - Initier des actions d'« aller vers » dans le cadre d'un travail collaboratif entre toutes les institutions œuvrant en direction de la jeunesse, repérer les jeunes dits « invisibles », les capter, les mobiliser, les accompagner... - Réfléchir à adapter les dispositifs d'insertion professionnelle pour proposer une prise en charge innovante et souple, adaptée aux particularités des jeunes en décrochage. - Réfléchir à réinventer un dispositif de prévention spécialisée, adapté aux besoins et aux réalités d'aujourd'hui, et/ou de prise en charge des jeunes repérés dans le GLTD. - Massifier les actions de prévention de la délinquance. 	PJJ Mission locale La Fabrik jeunes E2C Etablissements scolaires UTS Gendarmerie Pompiers Promotion Santé Jeunes BFC (anciennement IREPS) CPEY AFPA MLDS ALEFPA Bailleurs sociaux : SIMAD et DOMANYS
Faire de l'éducation aux écrans, aux réseaux sociaux et aux médias une priorité d'action pour tous les espaces éducatifs.	<ul style="list-style-type: none"> - Bus numérique (Ligue de l'enseignement) ? - Exposition sur les écrans de la CAF - « Promeneurs du net » (CAF) - Pass Santé Jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les actions d'éducation aux médias, à l'image et aux réseaux sociaux. - Créer des événements « sans écran ». - Former les acteurs éducatifs à la gestion des problématiques liées aux réseaux sociaux, au cyber-harcèlement... 	Structures socio-éducatives Etablissements scolaires Maison de Protection des Familles (ex-BPDJ) Bibliothèque de la Madeleine

	- FIPD (Etat)	- Aborder le sujet des écrans et de la protection de l'enfance sur internet et les réseaux sociaux, avec les parents, sous des formes adaptées. - Soutenir les projets de prévention du cyber-harcèlement, à l'addiction aux écrans, etc.	CAF Associations d'éducation populaire La Télé de l'Yonne E-enfance (association de protection de l'enfance sur internet) UDAF Promotion santé jeunes BFC (ex-IREPS) SDJES 89
Faire du soutien à la parentalité la grande cause du contrat de ville : soutenir les parents dans leur fonction parentale, prévenir les difficultés éducatives, accompagner les initiatives d'entraide.	- Fonds parentalité REAAP (Réseaux d'écoute d'Aide et d'Appui à la Parentalité – CAF) : développer des lieux ressources (espaces parents) - Mesures d'assistance éducative (CD) - LAEP (CAF) - « Les Mille premiers jours » (Etat et CAF) - Quinzaine de la parentalité (CAF) - OEPRE (Ouvrir l'école aux parents pour la	- Initier une démarche de recherche/action sur le soutien à la parentalité et la mobilisation des parents dans les parcours éducatifs. - Soutenir les dispositifs de repérage, d'aide et d'accompagnement des parents en difficulté éducative, y compris avec des interventions à domicile. - Former les professionnels et les bénévoles des associations et structures éducatives à l'accueil et à l'orientation des parents. - Créer un « club des parents ambassadeurs » pour accueillir et communiquer auprès des familles du quartier, proposer de la médiation entre pairs, etc. - Créer un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) - Formation des professionnels de la petite enfance et de l'enfance (crèches, assistantes maternelles, centre de loisirs, école) au repérage des situations en amont d'une information préoccupante.	Centre social La Fabrik UTS EAJE (Multiaccueil Les Oursons, Les Lucioles) Relais Petite Enfance Kangourou Etablissements scolaires / Assistants sociales scolaires PJJ CAF

	réussite de leurs enfants) - Schéma départemental de service aux familles (Etat, CAF, CD)		
Renforcer l'accompagnement des familles monoparentales, développer la prévention précoce et primaire, intensifier les actions de protection de l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures d'assistance éducative (CD) - TPS (scolarisation précoce – Education nationale) - PMI (Protection maternelle et infantile – CD) - Fonds parentalité CAF - Schéma de l'enfance (CD) - CRIP : cellule de recueil des informations préoccupantes (CD) - OEPRE - Schéma départemental de service aux familles (Etat, CAF, CD) 	<ul style="list-style-type: none"> - Former les professionnels et les bénévoles des structures socio-éducatives (crèches, écoles, centre de loisirs...) au repérage des situations en amont des informations préoccupantes et au repérage de difficultés éducatives dans les familles. - Soutenir les actions de prévention précoce, dès la toute petite enfance. - Accueillir le bus de la PMI au sein du quartier de manière régulière. - Favoriser les actions d'« aller vers » les familles les plus éloignées des services publics. 	UTS / PMI CPEY ALEFPA EAJE RPE Kangourou PRE Ecoles maternelles CIDFF CAF

AXE THÉMATIQUE N°2 : INSERTION – EMPLOI – FORMATION

Orientation stratégique n°2 : La Madeleine en dynamique vers l’emploi et l’activité économique, par l’insertion et la formation

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	DROIT COMMUN MOBILISABLE	MOYENS SPÉCIFIQUES, PISTES D’ACTIONS	ACTEURS LOCAUX MOBILISABLES
<p>Lever les freins d’accès à l’emploi : mobilité, illectronisme, garde d’enfants, maîtrise de la langue française, formation...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - SPIE/France Travail (Etat, CD) - Pack mobilité (CD) - Label crèche AVIP (CAF) - Cantine à 1€ (Etat, Ville) - Ateliers numériques Maison France Service (CCAS) - Ordinateurs solidaires (Ville) - Dispositif en Amont de la Qualification (DAQ - Région) - Dispositif de Formation Linguistique (DFL, FLE - Région) - IAE : Insertion par l’activité économique (Etat) 	<ul style="list-style-type: none"> - Massifier les stages code de la route jeunes - Poursuivre les dispositifs d’aide au permis de conduire. - Massifier les actions de lutte contre l’illectronisme et la formation numérique. - Massifier les actions de maîtrise de la langue française (ateliers socio-linguistiques, FLE...) - Expérimenter la crèche AVIP. - Expérimenter un référent d’accompagnement des enfants à l’école pour les parents aux horaires atypiques. - Promouvoir les « emplois francs ». 	<p>Pôle emploi / France Travail UTS Mobil’éco Mission locale Pôle formation SIAE Maison France Service Conseiller numérique EAJE Université pour tous CAF</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Financement E2C (Etat) - Aide au poste (entreprise adaptée) 		
<p>Innover en matière de parcours d'accompagnement personnalisés vers l'emploi, notamment en direction des publics « invisibles », des jeunes (16-25 ans) et des personnes de 50 ans et +.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat Engagement Jeunes (Mission locale) - Obligation de formation 16-18 (Etat, Mission locale) - France Travail (Etat, CD) - Promo 16-18 (AFPA) - Aides aux postes en IAE (Etat) - Plateforme de recherche de stage (Etat, Education nationale, Région) - VTE : Volontariat territorial en entreprise (Etat) - Territoire d'industrie (Etat) - VTA : Volontariat territorial en administration (Etat) - CPO Mission locale 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'« aller vers » pour (re)mobiliser vers l'emploi (ex : dispositif Dest'1) - Améliorer les dispositifs d'orientation des jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle. - Aide à la recherche de stages : initier une « bourse aux stages ». - Soutenir et développer les structures d'insertion par l'activité économique. 	<ul style="list-style-type: none"> Mission locale Pôle emploi / France Travail UTS CD SIAE : Jardins du coteau, Le Petit Magasin, Entrain... Maison de l'emploi CAP Emploi

<p>Privilégier la logique d'inclusion, renforcer et valoriser les aptitudes et les compétences des habitants, favoriser la confiance en soi et la (re)mobilisation vers l'insertion sociale et professionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Offre de services France Travail (Etat, CD) - Contrat Engagement Jeunes (Mission locale) - IAE - DAQ : Dispositif en amont de la qualification (orientation, formation) 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des actions relatives à la confiance en soi, à la remobilisation des compétences des personnes. - Proposer des actions de sensibilisation en amont de la formation professionnelle. - Soutenir les actions notamment en direction des femmes autour de l'insertion sociale et professionnelle. - Valoriser les « Open badges » 	<p>Pôle formation Repair café Centre social la Fabrik Mission locale Pôle emploi / France Travail UTS CD CAP Emploi CDP (Ecole ETRE/Projet AGIR) ENCIT SIAE : Vitamine T</p>
<p>Améliorer la communication en matière de recherche d'emploi et susciter les connexions entre employeurs et personnes en recherche d'emploi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Forum opportunité emploi (Mission locale) - Forum Insertion de l'UTS CD et France travail (pôle emploi) - Dispositifs de parrainages (Mission locale) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser le forum opportunité emploi - Soutenir les actions favorisant la rencontre entre employeurs et demandeurs d'emploi : speed-meeting, open-dating... 	<p>Pôle emploi / France Travail Mission locale Chargé de mission développement économique (CCI)</p>
<p>Développer la formation vers les métiers porteurs et d'avenir : métiers du soin, métiers de la transition écologique...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs de formation professionnelle (Région) - VAE - PAMAS89 (CD) : Plateforme attractivité 	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les offres de formation pour les métiers en tension - Délocaliser des actions de formation sur le quartier et/ou au Pôle formation - Proposer des terrains de stage ou d'immersion au sein du quartier : crèches, bailleurs sociaux, services municipaux... 	<p>Pôle emploi / France Travail Pôle formation Organismes de formation, notamment l'IFAAS Convergence des Possibles</p>

	des métiers de l'autonomie et du soin - Transitions collectives - Alternance Pro-A - Offre de services France Travail - GPEC Territorial - GPECT DREETS - Service public régional de l'orientation (Région)		Employeurs dans le domaine du soin, de la santé, de la petite enfance, de la rénovation énergétique, des déchets...
Favoriser et accompagner l'entrepreneuriat et la création d'activité économique.	- Aide au poste (Entreprise d'insertion travailleur indépendant)	- Valoriser les parcours de réussite de créateurs venant de quartiers prioritaires. - Communiquer sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement à la création.	BGE Yonne-Nièvre Pépinière d'entreprise FDFR 89 CCI d'Auxerre (Chambre de commerce et de l'industrie) CMA BFC (Chambre des métiers et de l'artisanat) Initiative 89

AXE THÉMATIQUE N°3 : SANTÉ – ACCÈS AUX SOINS¹⁰

Orientation stratégique n°3 : La Madeleine à l’initiative pour la santé et l’accès aux soins pour toutes et tous

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	DROIT COMMUN MOBILISABLE	MOYENS SPÉCIFIQUES, PISTES D’ACTIONS	ACTEURS LOCAUX MOBILISABLES
<p>S’appuyer sur le Contrat local de santé pour coordonner les actions en matière de santé et d’accès aux soins</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat local de santé - Projet régional de santé (ARS) - Ateliers santé ville (CLS) 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer le diagnostic du CLS dans le diagnostic du contrat de ville - Impliquer les acteurs de la politique de la ville à Joigny dans l’élaboration du CLS 	<ul style="list-style-type: none"> Centre de santé mobile du CD UTS CPAM Chargée de mission CLS Nord Yonne Professionnels de santé du territoire (CPTS) ARS BFC Promotion Santé Jeunes
<p>Développer les dispositifs « hors les murs », d’« aller vers » et de mobilité pour faciliter l’accès aux soins, et proposer des alternatives à la désertification médicale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plateforme mobilité seniors (CCJ) - Equipe santé mobile (Centre de santé 89, CCAS) - Dispositifs de prévention financés par l’ARS (à lister) 	<ul style="list-style-type: none"> - Initier une plateforme de mobilité santé pour accompagner les personnes non mobiles à des RDV médicaux sur et en-dehors du territoire. - Développer le volet santé/accès aux soins du PRE. - Développer le projet orthophonie du PRE (bilans orthophoniques, stages orthophonie...) - Renforcer l’équipe de santé mobile présente au CCAS chaque trimestre avec des permanences d’autres professionnels de 	<ul style="list-style-type: none"> CCJ CPAM ARS CCAS Professionnels de santé déjà présents sur le quartier : pharmacie, cabinet d’infirmières

¹⁰ Le Contrat Local de Santé (CLS) constitue le volet santé du contrat de ville : son diagnostic, ses axes prioritaires, son plan d’actions, intègrent pleinement l’orientation stratégique du contrat de ville en matière de santé et d’accès aux soins.

	<ul style="list-style-type: none"> - Permanences de la PMI en UTS ou en visites à domicile (CD) - Centre de santé sexuelle au lycée Louis Davier (CD) 	<p>santé : diététicienne, psychologue, orthoptiste, sage-femme, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expérimenter des permanences (avec ou sans RDV) régulières de professionnels de santé sur le QPV, en s'appuyant sur les professionnels de santé présents sur le quartier et sur le territoire en général. - Faire intervenir des bus santé mobile (bus dentaire, vaccination, dépistages...) - Mettre en place une borne de téléconsultation dans le QPV (pharmacie ?) 	<p>libérales, groupe Montaigne, médecins généralistes CPTS</p>
<p>Agir dans le domaine de la santé mentale et de la souffrance psychique.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Formation des professionnels accueillant des publics vulnérables - Consultations psychologues dans le cadre du PRE. - Expérimenter une permanence psychologique (avec ou sans RDV). - Développer les groupes de paroles. 	<p>CMP de Joigny CHS de l'Yonne RSMY (Réseau santé mentale de l'Yonne) Maison des adolescents La Fabrik Jeunes Psychiatres et psychologues libéraux</p>
<p>Massifier les actions de prévention, notamment en direction des publics petite enfance et seniors, et des personnes en situation de vulnérabilité, autour de la nutrition, addictions, sexualité, hygiène de vie, etc...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bus PMI (CD) : destiné au milieu rural. - Permanences de la PMI (en UTS ou en visites à domicile) - Centre de santé sexuelle (CD) - MILDECA (Etat) - Dispositifs Sport Santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les actions de prévention précoce et primaire dans les domaines de la nutrition, la prévention de l'obésité, les addictions, la sexualité, l'hygiène de vie, le sommeil, les cancers... - Former massivement les professionnels et les habitants aux gestes qui sauvent et aux premiers secours. - Lutte contre la précarité menstruelle : donner accès gratuitement aux jeunes filles et aux femmes à des protections menstruelles de qualité et non agressives pour l'organisme. 	<p>Promotion Santé Jeunes (ex-IREPS) REPPPO Pluradys ANPAA Tabagir Ligue contre le cancer UTS PMI UFOLEP</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir rouler à vélo - J'apprends à nager 		USJ CDOS PRE Animatrices santé du CLS Nord de l'Yonne Mutualité française de Bourgogne USJ
Promouvoir une alimentation saine et durable, lutter contre la précarité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Pacte alimentaire (CD) - Plan alimentaire territorial (CCJ) - Adhésion à AgriParis Seine) 	<ul style="list-style-type: none"> - Aller vers la cuisine maison, bio et en circuits courts dans les structures du quartier (crèche...) - Développer les actions de cuisine pédagogique. - Rendre accessible et sans stigmatisation l'aide alimentaire. - Soutenir le projet d'épicerie solidaire. 	Centre social La Fabrik Diététicienne du territoire Les Jardins du Coteau Restos du Cœur Croix Rouge CCJ PETR

AXE THÉMATIQUE N°4 : CADRE DE VIE – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – SÉRÉNITÉ PUBLIQUE

Orientation stratégique n°4 : La Madeleine, un cadre de vie paisible et durable : engagé pour la transition écologique et la sérénité publique

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	DROIT COMMUN MOBILISABLE	MOYENS SPÉCIFIQUES, PISTES D'ACTIONS	ACTEURS LOCAUX MOBILISABLES
Valoriser et développer le Centre commercial de la Madeleine, promouvoir la diversité des structures installées (commerces, bibliothèque, associations...) et expérimenter de nouvelles initiatives.		<ul style="list-style-type: none"> - Renommer le « centre commercial » pour lui trouver un nom davantage en adéquation avec la diversité de ses structures. - Mettre en place une borne de wifi public fonctionnelle sur l'ensemble du centre commercial. - Développer un projet de salon de coiffure solidaire pour palier à la fermeture du salon de coiffure du quartier. - Développer le local destiné aux actions de réparation et d'ateliers manuels : repair café, repair vélo... - Initier des projets de boutiques éphémères - Proposer des animations coordonnées sur l'esplanade de la Madeleine 	Commerçants SIMAD Associations Manager de commerces (ville de Joigny) SCANI BGE FDFR UTS
Promouvoir la nature en ville, (re)végétaliser le cadre de vie, garantir un haut niveau d'entretien de la voirie et des espaces publics, développer les initiatives citoyennes liées à la nature dans les espaces publics.	<ul style="list-style-type: none"> - PCAET - Dispositif TEN (Territoire engagé pour la nature) - Atlas de la biodiversité communale - Petites villes de demain - Région : transition, développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Reconstruire la convention sur l'abattement TFPB avec les bailleurs sociaux. - Favoriser l'émergence de projets de jardins partagés portés des habitants ou des associations. - Donner accès à de nouvelles parcelles de « jardins ouvriers » aux habitants du quartier demandeurs. - Proposer des actions en lien avec la forêt, valoriser l'environnement proche du quartier : sorties et balades en forêt... - Aménager et végétaliser l'esplanade de la Madeleine. 	SIMAD et DOMANYS Les Jardins du coteau Association Romarin Service des espaces verts (Ville de Joigny) Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Renaissance Joigny Convergence des Possibles

	<p>durable, action environnement)</p>	<p>- Entretien régulier de la voirie et des espaces publics (aires de jeux...)</p>	<p>Centre social La Fabrik CCJ (PCAET)</p>
<p>Promouvoir la transition écologique : améliorer la gestion des déchets, lutter contre la précarité énergétique, promouvoir les éco-gestes, développer l'éducation à l'environnement.</p>	<p>- Convention d'Utilité Sociale (CUS) – Bailleurs sociaux - Fonds d'aide aux projets (Région)</p>	<p>- Mise en place de composts collectifs avec des éco-ambassadeurs d'immeubles. - Aller vers la mise en place de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP). - Soutenir les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.</p>	<p>SIMAD et DOMANYS Syndicats des déchets du Centre-Yonne (SDCY) CCJ Convergence des Possibles LPO UTS</p>
<p>Accompagnement les initiatives citoyennes des habitants de la Madeleine : développer des budgets participatifs.</p>		<p>- Mettre en place le Fonds de participation des habitants. - Accompagner des collectifs d'habitants et des habitants individuellement dans leurs projets d'intérêt collectif. - Refonder le Conseil Citoyen de la Madeleine.</p>	<p>Centre social La Fabrik Bailleurs sociaux : SIMAD et DOMANYS Trajectoire Ressources</p>
<p>Améliorer les relations police-population et créer une « Maison de la tranquillité publique » avec des permanences des services de l'Etat et de la sécurité publique.</p>	<p>- CLSPD et GLTD (Etat, Justice, Ville de Joigny)</p>	<p>- Créer une « Maison de la tranquillité publique » : permanences régulières des services de sécurité publique au cœur du quartier. - Thématiser un chantier jeunes en lien avec la gendarmerie, les pompiers, la police municipale. - Développer des actions de prévention de la délinquance animée par des services de sécurité publique.</p>	<p>Brigade de gendarmerie de Joigny Caserne des Pompiers de Joigny Police municipale de Joigny Maison de protection des familles (ex-BPDJ) Fabrik jeunes Etablissements scolaires PJJ SPIP</p>

AXE THÉMATIQUE N°5 : LIEN SOCIAL – LUTTE CONTRE L’ISOLEMENT – ACCÈS AUX DROITS

Orientation stratégique n°5 : La Madeleine, quartier du lien et de l’émancipation : luttant contre l’isolement, pour l’accès aux droits et l’égalité

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	DROIT COMMUN MOBILISABLE	MOYENS SPÉCIFIQUES, PISTES D’ACTIONS	ACTEURS LOCAUX MOBILISABLES
Faire émerger des lieux ressources, de rencontre et d’échange intergénérationnels au cœur du quartier de la Madeleine	- Espace de vie sociale (CAF)	- Repenser la vocation de l’ancienne maison du gardien de la salle omnisport pour en faire un lieu ouvert aux associations, aux collectifs, aux citoyen.ne.s porteurs d’initiatives, un lieu d’échanges intergénérationnel. - Instaurer une antenne du centre social La Fabrik dans le quartier, délocaliser certaines activités.	Centre social La Fabrik La Fabrik Seniors Repair café Convergence des Possibles Espace Anna Carnaud CAF
Mettre en place des consultations citoyennes régulières, sur toute la durée du contrat de ville, sur différents sujets et sous diverses formes.		- Permanences d’élus locaux en pieds d’immeubles. - Mettre en place des tables de quartiers thématiques. - Lancer des sondages sur des questions précises. - Relancer un conseil citoyen - Mettre en place des budgets participatifs, développer le fonds de participation des habitants. - Inviter des habitants engagés au séminaire annuel du contrat de ville.	Trajectoire Ressources Membres du comité technique du contrat de ville Centre social La Fabrik UTS Acteurs locaux de la politique de la ville à Joigny
Faire de la lutte contre l’isolement des seniors une priorité nouvelle du contrat de ville, porteuse d’avenir ; Intégrer le contrat de ville à la démarche « Ville amie des aînés »	- Label « Ville amie des aînés » : plan d’actions (Ville et CCAS) - Conférence des financeurs pour la	- Mener une enquête pour mieux connaître les besoins et les attentes spécifiques des seniors du quartier, en lien avec les groupes de travail Ville amie des aînés.	La Fabrik seniors CCAS Les Petits frères des pauvres Associations

	prévention de la perte d'autonomie (CD) - GIE IMPA - Schéma départemental de l'Autonomie	- Identifier, avec les bailleurs sociaux notamment, les seniors en situation d'isolement, les démarcher pour proposer un accompagnement et des actions adaptées. - Proposer des actions de prévention en direction des seniors répondant aux problématiques qu'ils rencontrent, dans les domaines du logement, de bien être, de mobilité, d'accompagnement social..., en lien avec le plan d'actions « Ville amie des aînés » - Massifier les actions de lutte contre l'isolement, favorisant le lien social et les liens intergénérationnels, en lien avec le plan d'actions « Ville amie des aînés ».	Papy Happy
Renforcer et intensifier les actions d'inclusion en direction des publics en situation de vulnérabilité et/ou éloignés des services publics : personnes en situation de handicap, personnes migrantes/réfugiées/exilées, personnes en grande précarité ou pauvreté...	- Plan pauvreté (Etat) - France Service (Etat et Ville/CCAS)	- Institutionnaliser et pérenniser les actions de maîtrise de la langue française (ateliers sociolinguistiques, FLE...) - Poursuivre et intensifier les actions de lutte contre l'illectronisme. - Promouvoir les actions d'accès et de connaissance du droit et des droits (permanences juridiques, café des droits...)	UTS Maison France Service La Fabrik seniors CCAS Poinfor
Poursuivre et améliorer la coordination des acteurs locaux du quartier de la Madeleine ; Accompagner les structures à mieux communiquer sur les actions et les dispositifs existants.		- Produire un document recensant les actions financées dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville. - Créer un forum des actions de la politique de la ville afin que les porteurs de projets puissent présenter et valoriser leurs projets. - Mettre en place un séminaire annuel des acteurs locaux de la politique de la ville.	Acteurs locaux de la politique de la ville de Joigny Service communication de la ville

<p>Soutenir le tissu associatif et favoriser l'accès à la culture, au sport et aux loisirs, comme vecteur de vivre ensemble et de lien social</p>	<ul style="list-style-type: none"> - FDVA (SDJES Etat) - Label 100% EAC (DRAC et Ville) - CLEA (DRAC et Ville) - Pass Culture (Etat) - Pass'Sport (Etat) - ANCV - VACAF (aide au départ en vacances en famille – CAF) - Savoir rouler à vélo - J'apprends à nager - Appel à projets « C'est mon patrimoine » - Appel à projets « L'été apprenant et culturel » DRAC - Guid'Asso (Etat/SDJES) 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les structures associatives, accompagner leur développement et l'ingénierie de projet : aides aux postes, subventions de fonctionnement, CPO... - Aide au renouvellement des associations : accompagnement au bénévolat des jeunes, formation des bénévoles. - Soutenir les actions d'accès aux pratiques artistiques et culturelles ; s'appuyer sur les services et lieux culturels de la ville. - Soutenir les actions d'accès aux pratiques sportives et aux loisirs pour tous les âges. - Développer les dispositifs d'aide au départ en vacances en famille. 	<p>Centre social La Fabrik Compagnies artistiques Union Sportive de Joigny Services culturels de la Ville de Joigny (conservatoire, bibliothèque...) France Volontaire SDJES 89 Ligue de l'enseignement CAF DRAC</p>
--	---	---	---

AXES TRANSVERSAUX

Égalité femmes-hommes et valeurs de la République/laïcité

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	DROIT COMMUN MOBILISABLE	MOYENS SPÉCIFIQUES, PISTES D'ACTIONS	ACTEURS LOCAUX MOBILISABLES
<p>Promouvoir l'égalité femmes-hommes et la lutte contre le sexisme dans toutes les actions et dispositifs du contrat de ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action égalité femmes-hommes (CCJ) - FIPD (Etat) 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des professionnels et des bénévoles à la lutte contre les stéréotypes de genre et à l'égalité femmes/hommes. - Instaurer un critère d'évaluation dans chaque action du contrat de ville. 	<p>Déléguée du préfet aux droits des femmes Association FETE</p>
<p>Intensifier la lutte contre les violences sexistes et sexuelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 3639 numéro d'urgence (Etat) - FIPD (Etat) 	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser le « violentomètre » dans toutes les structures publiques mais aussi privées de la ville - Soutenir les actions pour lutter contre la précarité menstruelle afin de rendre accessible à toutes les femmes des protections menstruelles. - Formation des agents d'accueil et d'accompagnement des publics à la détection, à l'écoute, à l'accueil de la parole des victimes, et à l'orientation des personnes victimes de violences faites aux femmes et intrafamiliales. 	<p>Déléguée du préfet aux droits des femmes CIDFF France Victime Gendarmerie UTS CCAS</p>
<p>Promouvoir les valeurs de la République et la laïcité, la culture de l'égalité et la lutte contre les discriminations sous toutes leurs formes (lutte contre le racisme, sexisme, LGBTQIphobie, validisme...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DILCRAH (Etat) - Dispositif de formation aux VRL de la DREETS - Appel à projets Laïcité et promotion des valeurs de la République (CAF) 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des agents, professionnels et bénévoles, aux valeurs de la République et la laïcité. - Soutenir les actions de lutte contre les discriminations et d'éducation à l'égalité et à la paix. 	<p>Ligue de l'enseignement Structures socio-éducatives Etablissements scolaires Services culturels de la ville CAF</p>

V. LES LEVIERS DU CONTRAT DE VILLE

1) La participation des habitants au cœur de la politique de la ville

La loi Lamy de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 a affirmé le principe de co-construction de la politique de la ville avec les habitants. Pour la première fois, ce principe est inscrit dans la loi. Il s'agit de favoriser l'intervention citoyenne dans les contrats de ville par différents moyens (conseils citoyens, soutien des initiatives innovantes, etc.).

L'instruction ministérielle du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030, la place centrale des habitants au cœur des nouveaux contrats de ville : « La participation citoyenne doit être systématiquement prise en compte pour l'élaboration des contrats de ville, notamment pour identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre, puis tout au long de la vie des contrats de ville.

Le contrat de ville devra définir le cadre formel de concertation garantissant la participation des habitants durant toute la durée du contrat.

Les formats de participation pourront être divers (conseils citoyens, tables de quartiers, maisons de projets, etc.), l'objectif étant de s'appuyer sur les démarches déjà engagées sur le territoire. »¹¹

a. Le Conseil Citoyen de la Madeleine

Durant le précédent contrat de ville 2015-2023, le conseil citoyen de la Madeleine a vécu de manière active. Mis en place en 2015, sous forme associative, comme le préconisait la Loi Lamy, une première équipe a conduit le conseil citoyen de 2015 à 2020, puis celui-ci a été renouvelé en 2020 jusqu'en 2023. Le bureau a démissionné en juin 2023, depuis le conseil citoyen est en sommeil.

Quelle que soit l'équipe, le conseil citoyen de la Madeleine a toujours été très actif, proposait de nombreuses actions concrètes pour répondre aux besoins des habitants, fédérait et impulsait l'engagement citoyen des habitants du quartier. Il avait également un rôle d'interpellation des institutions sur certains sujets en faisant remonter des besoins et attentes identifiés. La forme associative apparaissait alors comme un levier pour un conseil citoyen structuré et indépendant.

Un travail est mené pour identifier des habitantes et des habitants engagé.e.s dans le quartier et les accompagner dans la reconstruction d'un nouveau conseil citoyen. L'association du conseil citoyen de la Madeleine pourra constituer un support pour cette nouvelle équipe éventuelle.

¹¹ Cf. Instruction ministérielle du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Le conseil citoyen de la Madeleine est autonome vis-à-vis de la municipalité, mais un partenariat étroit et un échange mutuel entre les deux entités leur permettront de pouvoir s'appuyer l'une sur l'autre.

Le conseil citoyen de la Madeleine sera composé :

- D'un collège d'habitant.e.s du quartier prioritaire ;
- D'un collège de représentants d'associations et de commerçants du quartier.

Les missions du conseil citoyen pourront être les suivantes :

- Mettre en place des actions favorisant le lien social et le vivre ensemble sur le quartier de la Madeleine, des actions permettant de répondre à des besoins identifiés et non pourvus sur le territoire ;
- Interpeller les élus et les pouvoirs publics sur les besoins identifiés sur le quartier ;
- Participer aux instances de gouvernance de la politique de la ville et y représenter la « voix » des citoyens du quartier ;
- Un rôle consultatif lors des grands projets menés sur le quartier (ex : projets de rénovation urbaine) ;
- Un rôle de communication et de mobilisation auprès des habitants du quartier autour des actions mises en place par les acteurs locaux.

b. Les Tables de quartier thématiques

Le séminaire du 4 mars 2024 a fait émerger la nécessité d'instituer des rencontres régulières thématiques entre les acteurs locaux, en incluant les habitants du quartier prioritaire, les associations, les services publics, etc.

L'idée des tables de quartier est issue d'une expérimentation liée au rapport de Marie-Hélène Bacqué et Mohammed Mechmache en 2013 « pour une réforme radicale de la politique de la ville », préfigurant certains principes de la loi Lamy.

Les tables de quartier se déroulent 1 à 2 fois par an, pour chaque thématique du contrat de ville (orientations stratégiques) et viseront à faire un état des lieux constant pour chaque thématique, d'évaluer les actions mises en place, de construire de nouvelles initiatives et d'être force de proposition.

Les tables de quartier réuniront une diversité d'acteurs locaux afin de les faire dialoguer et construire ensemble : habitants, associations, structures implantées sur le quartier, services municipaux, services de l'Etat, etc.

L'animation des tables de quartier se fera de manière active et participative afin que chacun et chacune puisse s'exprimer. Un compte-rendu écrit sera systématiquement rédigé.

c. Les outils de consultations régulières

Afin de faire vivre la consultation citoyenne tout au long de la vie du contrat de ville, deux outils pourront être mis en place afin de recueillir la parole des habitants de manière directe :

▪ **Les consultations en pieds d'immeubles**

Lors de la phase de concertation citoyenne préalable à l'élaboration du contrat de ville, les élus de la ville de Joigny ont expérimenté une nouvelle forme de rencontre et de dialogue avec les habitants : des consultations en pied d'immeuble.

Cette méthode permet à tous les habitants de pouvoir s'exprimer, de manière informelle, sous la forme d'un dialogue simple et direct avec les élus.

Une consultation en pieds d'immeubles par trimestre est prévue.

▪ **Des sondages**

Des sondages et enquêtes sur des questions précises pourront être développés afin de recueillir l'avis des habitants sur des projets, des changements, des évolutions sur le quartier, ou sur tout autre sujet. Ces sondages pourront prendre diverses formes : questionnaires en ligne, micro-trottoirs...

d. Le Fonds de participation des habitants

Le plan « Engagements Quartiers 2030 » prévoit une mesure relative au développement du fonds de participation des habitants (FPH) pour donner du pouvoir aux habitants prêts à porter des projets dans leurs quartiers.

Les élus de la Ville de Joigny souhaitent également expérimenter des budgets participatifs qui pourront permettre aux habitants de porter eux-mêmes des actions et des projets pour leur quartier, sans forcément passer par le support associatif et les procédures de demandes de subvention qui peuvent s'avérer lourdes à gérer.

Le Fonds de participation des habitants pourra ainsi soutenir des initiatives portées par les habitants par un mode de financement souple et rapide. Exemples d'actions du FPH : fêtes de quartier, manifestations culturelles et sportives, sorties, formation de bénévoles, actions de gestion urbaine et sociale de proximité, etc.

Afin de s'engager dans la dynamique, les étapes suivantes devront être respectés :

- Construction du portage administratif et financier, des modalités de mise en œuvre et d'administration du fonds ;
- Etablir une charte d'utilisation et de suivi ;
- Mettre en place un comité d'attribution ;
- Communiquer et animer une dynamique autour du FPH ;
- Accompagner les habitants dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs actions.

2) Une gouvernance au service de la dynamique de la politique de la ville

a. Le comité territorial de la politique de la ville

A l'échelle départementale, l'Etat mettra en place chaque année un comité territorial de la politique de la ville (CTPV) réunissant les quatre territoires en politique de la ville du département (Auxerre, Sens, Joigny et Migennes) et leurs sept quartiers prioritaires, ainsi que l'ensemble des institutions co-signataires du contrat de ville.

L'ordre du jour et les modalités de chaque CTPV sera défini par les services préfectoraux.

b. Le comité de pilotage du contrat de ville de Joigny

A l'échelle locale, le comité de pilotage du contrat de ville de Joigny est l'instance politique de décision et de validation des orientations et des actions du contrat de ville.

Lors de précédent contrat de ville, le comité de pilotage avait essentiellement pour vocation la validation de la programmation annuelle dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville.

Dorénavant, deux instances seront être mises en place annuellement :

- **Le comité de pilotage de l'appel à projets du contrat de ville** : instance d'instruction et de validation des financements relatifs aux actions de la programmation annuelle du contrat de ville (appel à projets annuel).
- **La revue de projet annuelle du contrat de ville** : instance de bilan des actions de la programmation précédente, de suivi général des dispositifs mis en place dans le cadre du contrat de ville, réactualisation des orientations et des priorités, analyses partagées autour de problématiques particulières.

Le comité de pilotage est composé des représentants politiques et des cadre des différentes institutions signataires du contrat de ville :

- L'Etat : Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le responsable du SAPPIE, Madame la chargée de mission politique de la ville,
- La Communauté de Communes du Jovinien : Monsieur le Président
- La Ville de Joigny : Monsieur le Maire, Madame la Première Adjointe au Maire, Madame la Conseillère municipale déléguée à la politique de la ville, Madame la Cheffe de projet cohésion sociale,
- La Région Bourgogne Franche-Comté : Madame la Présidente ou son représentant, Madame la chargée de mission du service Centralités et quartiers,

- Le Département de l'Yonne : Monsieur le Président ou son représentant, Madame la Directrice territoriale des solidarités,
- La SIMAD : Monsieur le directeur général,
- DOMANYS : Madame la directrice générale,
- La CAF de l'Yonne : Madame la Présidente ou son représentant.

c. Le comité technique du contrat de ville de Joigny

Le comité technique du contrat de ville est l'instance technique qui orchestre, assure la supervision et la mise en œuvre du plan stratégique du contrat de ville. Il pourra être activé sous deux formats :

- **Comité technique restreint** : instance composée des interlocuteurs techniques de chaque institution signataire et financeuse (Etat, Ville, Région, Département, SIMAD, DOMANYS), chargée de la supervision de dispositions particulières liées à la gouvernance du contrat de ville, telles que l'évaluation du contrat de ville, la préparation du séminaire annuel, l'élaboration d'une convention TFPB, la validation des projets au fil de l'eau, etc.
- **Comité technique de l'appel à projets** : instance élargie aux techniciens des différents services concernés (issus de chaque institution signataire) par les thématiques du contrat de ville chargés d'apporter une expertise dans l'instruction des dossiers de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets annuel du contrat de ville.

d. Le séminaire annuel des acteurs locaux de la politique de la ville

Le séminaire annuel est un événement lors duquel l'ensemble des acteurs locaux, dans leur diversité, impliqué dans la politique de la ville (sa gouvernance, ses projets, son déploiement, la vie du quartier prioritaire...) peuvent se rencontrer, échanger, analyser et construire ensemble.

Expérimenté en 2024 au moment de l'élaboration du contrat de ville, ce séminaire a vocation à se réunir annuellement afin de faire le bilan de l'année écoulée, de proposer des améliorations et une réactualisation des orientations prioritaires du contrat de ville, et de faire émerger des projets nouveaux. Une thématique spécifique pourra être abordée lors de chaque séminaire afin de se former collectivement sur des sujets relatifs à des problématiques rencontrées localement. Il s'agira ainsi à la fois d'une instance de formation, de réflexion et d'échanges.

Les invités du séminaire sont l'ensemble des acteurs locaux de la politique de la ville : associations, habitant.e.s engagé.e.s dans la vie du quartier, services municipaux (CCAS, service jeunesse, centre de loisirs, piscine, bibliothèque...), services de l'Etat, Pôle emploi, gendarmerie, commerçants, unité territoriale de solidarité, acteurs de l'économie sociale et solidaire, porteurs de projets, etc.

3) Les outils d'accompagnement les projets et les initiatives

a. L'animation territoriale du contrat de ville

La politique de la ville fait l'objet d'une animation territoriale, dont le contrat de ville est la clé de voûte. Il s'agit d'impulser et d'entretenir une dynamique impliquant les acteurs locaux, permettant de questionner régulièrement les orientations prises, de susciter l'émulation et l'expression d'idées et de projets nouveaux, de capitaliser les productions afin de pouvoir questionner et faire évoluer les politiques publiques de droit commun.

Le contrat de ville de Joigny se dote d'un poste de cheffe de projet cohésion sociale, chargé de piloter opérationnellement le contrat de ville et d'animer territorialement la dynamique autour de la politique de la ville. Elle coordonne et met en lien les acteurs locaux, elle accompagne les acteurs dans l'ingénierie de projet et anime les différentes instances de gouvernance du contrat de ville.

Elle est par ailleurs en charge de l'élaboration et de l'ingénierie des projets d'innovation sociale sur le territoire, en s'appuyant sur un diagnostic partagé des besoins et en lien avec les acteurs locaux et les porteurs de projets.

b. L'appel à projets annuel

Les partenaires du contrat de ville lancent chaque année un appel à projets à destination des associations, des services, des acteurs locaux, des organismes de formation, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, etc. afin de faire émerger des projets pour et avec les habitants du quartier de la Madeleine.

L'appel à projets est lancé à la fin de l'année civile (octobre) pour des projets déployés l'année suivante (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Un document d'appel à projets en définit les modalités et les orientations prioritaires pour l'année. Une réunion d'information à destination des nouveaux porteurs de projets est organisée, ainsi que des réunions ou visioconférences thématiques afin de permettre aux potentiels porteurs de projets de se rencontrer, de faire du lien entre leurs actions. Chacun peut être accompagné individuellement dans l'élaboration, la rédaction et la mise en œuvre de son action. Une date butoir de dépôt des dossiers de demande de subvention est définie. Les projets sont déposés via la plateforme « Dauphin ».

L'instruction des dossiers est effectuée par les membres du comité technique qui émettent un avis sur la pertinence du projet proposée au regard des orientations prioritaires du contrat de ville, du contexte local et des besoins. Le comité de pilotage de l'appel à projets est chargé de valider les projets retenus et d'acter l'octroi des subventions.

En effet, chaque institution financeuse provisionne une enveloppe pour subventionner les projets retenus.

Le nouveau contrat de ville de Joigny 2024-2030 ouvre la possibilité de provisionner une enveloppe destinée à financer des projets « au fil de l'eau », tout au long de l'année. Cette nouvelle modalité permettra de faire émerger et soutenir des projets en réponse à une problématique particulière ou en fonction d'une opportunité. L'appel à projets gagne ainsi en réactivité.

L'ensemble de ces actions constituent ainsi la programmation annuelle du contrat de ville.

Une journée bilan sera organisée en début d'année à destination des porteurs de projets de l'année précédente. L'idée est que chaque porteur de projets puisse présenter le bilan de son action aux financeurs, la valoriser par différents supports (photos, films...), échanger sur le déroulement, les difficultés rencontrées, les réussites, les perspectives, et présenter le bilan financier.

Des dispositifs particuliers, propres à chaque institution financeuse, peuvent venir soutenir des actions de la politique de la ville, au-delà de la programmation annuelle, tels que « Quartiers d'été », « Quartiers solidaires » ou « Quartiers d'hiver » déployés par l'Etat, ou encore le FAP (Fonds d'Aide aux Projets) « au fil de l'eau » de la Région Bourgogne Franche-Comté.

c. Les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)

Le nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » vise à massifier le recours aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) afin de renforcer les porteurs de projets et pérenniser les actions. L'Etat vise à contractualiser 50% des actions sous la forme de CPO pour une durée de 3 ans.

Les CPO concerneront des projets structurants, répondant aux objectifs prioritaires du contrat de ville, ayant fait l'objet d'une expérimentation concluante, et portant un réel impact sur les conditions de vie des habitants du quartier prioritaire.

d. Les appels à candidature sur des projets ciblés

Lors du précédent contrat de ville, certaines thématiques telles que la santé ont eu des difficultés à trouver des opérateurs et des propositions de projets.

Afin de pallier ce manque de propositions venant de l'extérieur sur certains sujets, le contrat de ville 2024-2030 favorisera la construction d'appels à candidatures sur des projets ciblés à partir de cahiers des charges co-élaborés par le comité technique restreint du contrat de ville.

Ces appels à candidature pourront voir le jour à différents moments de l'année, en fonction de la temporalité du projet ciblé, et se déploieront indépendamment de l'appel à projets. Les opérateurs retenus pour mettre en œuvre les projets définis feront l'objet d'une validation en comité de pilotage.

e. La convention d'utilisation de l'abattement TFPB

La convention avec les bailleurs sociaux de la ville de Joigny (la SIMAD et DOMANYS) relative à l'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties, est arrivée à échéance en 2022. Elle n'a pas été renouvelée pour 2023.

Une nouvelle convention d'utilisation de l'abattement TFPB sera construite pour la période 2025-2030 et annexée au présent contrat de ville.

L'abattement TFPB vise à exonérer les bailleurs sociaux à hauteur de 30% de la taxe foncière pour le patrimoine relevant du périmètre du quartier prioritaire¹². Cet avantage fiscal est accordé en contrepartie d'une qualité de service renforcée et d'une amélioration de la qualité de vie urbaine. Les champs d'utilisation de l'abattement sont définis au travers de huit axes d'intervention :

- l'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier ;
- la formation et le soutien au personnel de proximité dans la gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires ;
- l'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance ;
- la gestion des déchets et des encombrants ;
- les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle ;
- les actions favorisant la concertation et la sensibilisation des locataires ;
- les actions de développement social permettant de favoriser le vivre ensemble et le lien social ;
- les petits travaux d'amélioration du cadre de vie.

f. Le centre de ressources politique de la ville Trajectoire Ressources

Trajectoire Ressources est le centre de ressources pour la politique de la ville de Bourgogne Franche-Comté. Lieu d'échanges, de partages et de ressources, Trajectoire Ressources est un facilitateur dans la conduite de la politique de ville auprès des nombreux acteurs. Son rôle est d'être acteur-tiers entre l'État, les collectivités, les élus, les associations, les bailleurs et les citoyens dans le champ de la politique de la ville au service d'une montée en compétence collective.

Trajectoire Ressources intervient en direction des quartiers prioritaires en partenariat avec les différents acteurs de la politique de la ville. Ses missions se structurent autour de 4 axes principaux :

- Accompagner les acteurs ;
- Qualifier les acteurs ;
- Animer les réseaux ;
- Capitaliser, diffuser.

Trajectoire Ressources accompagne la coordination départementale de la politique de la ville dans l'Yonne et apporte un appui aux chefs de projet dans l'animation et le pilotage opérationnel de la

¹² Cf. Article 1388 bis du Code général des impôts.

politique de ville. Des thématiques d'accompagnement sont définies chaque année en fonction des besoins, des attentes et des actualités.

VI. L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

1) Les questions évaluatives

L'évaluation du présent contrat de ville se structure autour de cinq questions évaluatives :

- En quoi la gouvernance du contrat de ville permet-elle l'implication de chaque institution signataire dans le pilotage et l'animation de la politique de la ville ?
- En quoi le contrat de ville permet-il la participation des habitants, dans leur diversité, à différentes échelles et selon différentes formes ? Comment les modalités pratiques visant à susciter la participation citoyenne permettent-elle aux habitants d'agir sur les orientations du contrat de ville ?
- Comment les acteurs locaux réussissent-ils à mobiliser leurs publics cibles sur les projets de la politique de la ville ?
- En quoi l'animation territoriale de la politique de la ville favorise-t-elle à une diversité d'acteurs locaux de se mobiliser dans et pour le quartier prioritaire ?
- En quoi la politique de la ville permet-elle de faire évoluer des actions/dispositifs de droit commun ? En quoi est-elle force d'innovation sociale ?

Ces axes seront questionnés tout au long de la vie du contrat de ville lors des évaluations intermédiaires et finale.

2) Méthodes et outils d'évaluation

L'évaluation du contrat de ville de Joigny impliquera l'ensemble des acteurs locaux de la politique de la ville, que ce soit les institutions signataires (élus et techniciens), les acteurs locaux, les porteurs de projets, les habitants. Chacun, à son niveau, doit pouvoir émettre un avis et une expertise sur les orientations du contrat de ville, la pertinence des projets développés en fonction des besoins identifiés, l'évolution des besoins sur le quartier de la Madeleine.

Pour ce faire, différents outils sont mis en place.

a. Le séminaire des acteurs locaux de la politique de la ville

Le séminaire des acteurs locaux de la politique de la ville se réunira chaque année et abordera les orientations du contrat de ville au regard de l'évolution du quartier, des actualités, des actions mises en œuvre. Moment de rencontre et d'échanges entre tous les acteurs impliqués, à différentes échelles, dans le contrat de ville, le séminaire vise à produire un regard global et partagé sur la politique de la ville à Joigny.

b. La revue de projet

Le comité de pilotage, instance politique de gouvernance du contrat de ville, réalisera de manière biennale, une revue de projet du contrat de ville.

Il s'agira de présenter le bilan qualitatif et quantitatif des programmations du contrat de ville et des différents dispositifs de la politique de la ville, d'aborder un ou plusieurs sujets d'actualité relatifs au quartier prioritaire, d'analyser l'évolution des besoins et des attentes des habitants du quartier de la Madeleine à partir des productions des différents acteurs (via les tables de quartier, le séminaire annuel, les bilans des porteurs de projets, etc.) et d'actualiser les orientations du contrat de ville.

Ces revues de projet biennales permettront de produire des évaluations intermédiaires du contrat de ville, supports à la fois à l'animation de la politique de la ville tout au long du contrat mais aussi à l'évaluation finale.

c. Le plan stratégique comme support

Le plan stratégique, avec la déclinaison des orientations en objectifs opérationnel, servira de support à pour évaluer l'atteinte des objectifs, mesurer l'impact des actions mises en place, identifier les manques, les freins et les leviers à activer. Il s'agit d'un support d'animation et d'évaluation tout au long de la durée du contrat de ville.